

COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

COM(84) 43 final

Brussels, 3 February 1984

COMMISSION COMMUNICATION TO THE COUNCIL

22ND SESSION OF THE CONFERENCE OF THE FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION

OF THE UNITED NATIONS

held in Rome from 5 to 24 November 1983

COM(84) 43 final

Commission communication to the Council

Subject : Report on the 22nd session of the FAO Conference, held in Rome from 5 to 24 November 1983

The 22nd session of the Conference of the United Nations Food and Agriculture Organization was held in Rome from 5 to 24 November. The Community had observer status at the meeting.

The discussions were centred on the following points :

- the world food and agriculture situation, notably the critical situation in certain African countries, and trade in agricultural products ;
- progress made with the action plan for stepping up world food security, with a review of concepts and approaches ;
- international agricultural adjustment and the adoption of guidelines ;
- the establishment of an international arrangement on plant genetic resources.

The aim of this communication is to inform the Council of the proceedings of this 22nd session of the FAO Conference.

I. General remarks

The Conference is held every two years and provides the forum for the FAO's top decision makers to adopt the Organization's directives and work programmes for the next two years. Over a thousand delegates, including a hundred ministers, representing some 140 countries and numerous international organizations took part in the 22nd session.

Mr Block, United States Secretary of Agriculture, was elected chairman, with Mr He Kang (China), Mr Demetrios Christodoulou (Cyprus) and Mr Javier Gazzo Fernandès-Davila (Peru) as vice-chairmen.

All the Community countries except Luxembourg were represented by Ministers.

The delegation of the European Economic Community was headed by Mr Pisani. The discussions of particular interest to the Community were held during the general debate, within the first commission or the second commission.

General debate

- 117 delegates took the floor, including a hundred or so ministers or secretaries of state.
- Generally speaking, the discussions were held in a calm atmosphere and were centred on the need to give priority to food production.

Attacks on the Community, and its common agricultural policy in particular, (which are customary in this forum) were few and far between. It should be noted, however, that the Malaysian delegation said it was disappointed to hear that there were plans to introduce a tax on oils and fats other than butter.

It should also be noted that the Surinamese delegation protested vigorously against the suspension of Dutch aid programmes, which had been decided upon by the Hague government in 1982. The Netherlands representative replied that the measure had been due to the fact that human rights were not being respected by the government of Suriname.

- Mr Pisani, in his statement on behalf of the Community, stressed in particular that food security could not be viewed as a global concept but should be considered rather as the sum total of national or regional food security systems. Mr Pisani outlined the development of the common agricultural policy, taking as examples the situation of sugar, dairy products and proteins.

The statement by Mr Pisani was noticed and reported by the press agency of the International Foundation for Development Alternatives together with those by

Mr Saouma, FAO Director-General

Mr Block, United States Secretary of Agriculture

Mr Whelan, President of the World Food Council and Canada's Minister of
Agriculture

Mr He Kang, China's Minister of Agriculture.

- The general debate was interrupted on Thursday 10 November at 17 00 h for a special meeting on the critical food situation in Africa.

The Commission representative took part in this meeting and stated, in particular, that the Community had decided, or would do so before the end of the year, to allocate substantially higher quantities of food aid to the countries in question than it had the previous year. The most important statements made during the meeting were those by :

- Mr Block, of the United States, who announced an extra allocation of \$ 25 m for the region, which would bring the emergency aid to the continent up to \$ 50 m for 1983 ;
- The Netherlands representative, who confirmed the allocation announced by his minister at the plenary meeting, namely a further \$ 20 m ;
- The United Kingdom Minister of Overseas Development, who said that he would explain the situation to his government and that the attitude to the question within the Council of the European Communities was favourable.

Work within the commissions

First Commission (Chairman : Mr Lopez Portillo of Mexico)

The specific themes discussed were :

- a) the world food and agriculture situation, especially trade in agricultural products and the food and agriculture situation in Africa ;
- b) progress made with the action plan for stepping up world food security, with a review of concepts and approaches ;
- c) international agricultural adjustment and, in particular, a review and updating of the guidelines.

The Commission representative made statements on these different points on behalf of the Community and its Member States and negotiated the resulting resolutions with the Member States.

- Resolution on Africa
- Resolution on food security
- Resolution on guidelines

The United States had general reservations about the review of guidelines.

Of particular note during the discussions within the first commission was that H.E. mr Bula Hoyos, Ambassador of Colombia, congratulated the Community on its efforts to help the readjustment of agricultural structures and on its international development cooperation policy, notably in the context of the Andean Pact.

It should also be noted that the Ambassador of Kenya, in his analysis of the difficult food situation in his country, referred to the Community and its help saying, "However, this situation has already been solved by friendly countries including the EEC and, of course, the World Food Programme".

Participants in the discussions generally deplored the fact that protectionism still persisted in trade in agricultural products. Emphasis was placed on the statement that food should not be used to apply political pressure ; those present at the Conference, moreover, urged all the signatories to the Common Fund to ratify it as soon as possible so that it could become operative.

It was noted that commitments of official external aid to agriculture fell in 1982 for the first time, even considering current prices.

It was underlined at the Conference that instability on the world market for foodstuffs must be reduced by concerted action among the large exporter and importer countries. It was noted that the International Wheat Agreement had been extended in its present form. A call was made for the conclusion of a more effective agreement containing clauses on prices and stocks. Those present also expressed the desire to see a new international sugar agreement successfully concluded.

Regarding a new international wheat agreement, the United States stated that it was not sure that it was a good idea to conclude a new undertaking containing clauses on prices and stocks.

Second commission (Chairman : Mr Chaka Ntsane of Lesotho)

a) Budget

A good many developing countries were disappointed at the small increase in the budget. However, it was adopted unanimously, which is exceptional in the history of the Organization. Nevertheless, the United States and the Federal Republic of Germany both had reservations in view of the difficulties they would have with their national parliaments.

In these circumstances, the FAO's Director-General proposed a resolution amending the financial regulation so that the unexpended cash balance of the period 1982/83 - \$ 30 m - could be used. This would be an innovation in the financial practice of the United Nations system, since any funds not used are supposed to be paid back to the member countries. The resolution was adopted (the United States voted against; Belgium, Germany, Italy and the United Kingdom abstained; Denmark, France, Greece, Ireland and the Netherlands voted in favour).

b) Plant genetic resources

Discussion on this question was one of the highlights of the Conference. The basic principle was the idea that plant genetic resources should be considered the common heritage of mankind and be freely available to all countries and institutions concerned for the purposes of plant selection, scientific activity and development. This proposal was supported in particular by the Latin American countries, notably Mexico.

At the beginning of the negotiations the developed countries (Australia, Canada, the United States, etc...) were rather opposed to an international arrangement on the matter.

The Community's stance was one of wait and see, in an open-minded spirit of compromise.

Nevertheless, it proved possible to draft a Community statement which was fairly favourable towards the project but which asked for the existing institutions, the IBPGR and the CGIAR, to be maintained (the developing countries are in the majority within these bodies).

Following many exchanges of views, it was possible to come to a compromise on an international undertaking on plant genetic resources which satisfied both the developing countries, from the point of view of the political procedure established, and the developed countries, as regards the transitional measures and the timetable for applying the principles set out in the undertaking (except the United States, which made a reservation).

However, when it came to adopting the resolution in plenary, Mexico proposed another amendment, which did not have any major disadvantages as far as substance was concerned but, as regards form, caused discussions to be reopened and upset the developed countries. Thus, whereas all the Community countries had delivered a favourable opinion before the plenary, France, Germany, the Netherlands and the United Kingdom made reservations pending instructions.

*

*

*

Community coordination was the same as it always is at this kind of meeting and no major problem arose within the Community.

The members of the Community delegation, headed by Mr Pisani, were Mr Desesquelles and Mr Obst from DG VI and Mr Leygues from Mr Pisani's cabinet.

The General Secretariat of the Council was represented by Mr Korter and Mr Robotti.

Annex : Community statements and resolutions

A N N E X E

- Déclaration Monsieur PISANI n° 1

- Déclaration CEE Réunion spéciale Afrique n° 2

- Déclarations CEE Commission 1
 - . situation alimentaire mondiale (CEE et Afrique) n° 3
 - . renforcement de la sécurité alimentaire n° 4
 - . lignes d'orientation n° 5

- Résolutions adoptées par la Conférence
 - . Aide alimentaire en Afrique n° 6
 - . Sécurité alimentaire n° 7
 - . Lignes d'orientation n° 8
 - . Ressource phytogénétiques n° 9

- Déclaration CEE Commission 2
 - . Ressources phytogénétiques n° 10

At international level, actions that could promise better access for the exports of developing countries, effective stabilization of the international market for major national products and raw materials at prices remunerative to producers and fair to consumers. The expansion of intra-developing countries' trade and cooperation.

At national level what is necessary is actions referring to the broadening of the spectrum of agricultural products produced, the full exploitation of the forward and backward links between the agricultural sector and the rest of the economy. We think such a policy will act positively to the employment opportunities, regional development and balance of payments. In any case the selected options of implementations of development strategies must be the result of a generalised national dialogue which will also ensure the participation of the society as a whole.

Before concluding my speech, Mr. Chairman, I would like to refer to a very specific and serious issue, namely that of the Sub-Saharan problem. I think that this Organization could undertake concerted action in order to overcome the immediate problems of those countries and to avoid a general deterioration of the whole Mediterranean and African regions' ecological stability.

Last but not least, Mr Chairman, I feel it my duty to express my serious concern for the grave international political climate. The accumulating economic problems have created a cold war atmosphere that do not allow us to tergiverate. The cold war climate that has started prevailing in the East-West relations, the failure to which the Geneva talks seem to be led, the development of new nuclear missile systems on the European Continent and the overall escalation of the armaments race constitute a very serious danger.

War, whether hot or cold, is an option that humanity cannot afford. Especially from this forum we have to cry out that both types of war are calculated murder. Bombs kill people whether they explode or not. Those that explode kill in hot blood, the funds used for those that do not explode starve people to death. That is why we have not only to try to improve the international economic situation but also, and I think that this is a first priority, to secure peace and put an end to the armaments race.

E. PISANI (Communauté économique européenne): J'ai pris deux fois la parole à cette tribune comme Ministre de l'agriculture de mon pays et c'est la seconde fois que je la prends comme Commissaire au développement de la Communauté économique européenne. Il y a 22 ans, je montais ici en effet pour dire au nom de la France quelques-unes des préoccupations qui étaient les nôtres et pour contribuer avec d'autres à l'analyse de problèmes dont je peux dire, hélas, qu'ils ne se sont pas trouvés résolus depuis 20 ans mais plutôt aggravés. Faut-il dire que cette aggravation est le résultat d'une fatalité, faut-il dire qu'elle est le résultat d'une indifférence ou d'une ignorance ? Faut-il au contraire avouer qu'elle est le résultat d'un certain nombre d'erreurs que nous avons commises et sur lesquelles il faudrait peut-être revenir avec plus d'attention et de sérieux que nous ne l'avons fait jusqu'à présent ?

Je voudrais me poser une première question. Pourquoi un certain nombre de pays dont les conditions naturelles étaient sans doute plus favorables sont-ils parvenus à l'autosuffisance et à l'excédent alors que d'autres pays dont les circonstances naturelles sont peut-être plus difficiles ne sont-ils pas parvenus aux mêmes résultats ? Est-ce que la force de l'homme dans sa lutte contre la faim est plus grande au Nord qu'au Sud ? Est-ce qu'au contraire ce sont à la fois les circonstances historiques ou géographiques qui n'ont pas permis que s'élaborent les véritables politiques ? J'ai tendance à croire que la situation du Sud par rapport au Nord en matière alimentaire est le résultat de la combinaison de ces deux facteurs, si j'avais à chercher au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest le facteur qui est apparu comme déterminant dans le développement d'un système productif tendant à l'autosuffisance, je le trouverais à n'en pas douter dans la sécurité accordée aux agriculteurs pris individuellement. Lorsque nous parlons de sécurité alimentaire mondiale, je crois qu'il faut que nous nous disions que nous n'y atteindrons que lorsque le producteur des pays pauvres aura reçu un système de garanties qui lui assure une sécurité comparable à celle qu'ont reçue les agriculteurs des pays du Nord. Comment l'Europe, déficitaire il y a vingt ans, est-elle devenue excédentaire sinon en donnant la sécurité à ses agriculteurs, comment les Etats-Unis dont les performances sont si remarquables sont-ils arrivés aux résultats qu'ils ont atteints sinon par une politique qui, de la recherche aux contrats commerciaux et aux accords de type divers a garanti la sécurité aux producteurs ? Comment des pays comme la Suisse et le Japon sont-ils parvenus, en dépit des conditions naturelles, à ne pas être totalement dépendants, sinon par la sécurité qu'ils ont donnée à leurs agriculteurs ? Comment des pays comme la Thaïlande, comme certains pays sucriers liés à l'Europe par l'Accord "sucre" sont-ils parvenus à développer leur production de manioc d'une part, ou de sucre d'autre part, sinon par la sécurité des contrats qui leur étaient accordés ?

Je ne crois pas, nous n'avons plus le droit de croire que le paysan est, comme le producteur, complice du Seigneur et dont la tâche est de mettre à la disposition des hommes les biens alimentaires en suffisance. L'agriculteur produit pour lui-même et il ne produit le reste que s'il trouve des marchés rémunérateurs. Je voudrais en ce point essayer de dire avec force que croire que l'on parle de la

même chose lorsqu'on parle de sécurité alimentaire mondiale et lorsque je parle de sécurité individuelle des producteurs, l'on se trompe. Je crois que l'on se trompe en considérant la sécurité alimentaire mondiale comme un concept global, comme s'il était permis d'imaginer que quelques pays mieux placés que les autres seraient capables, d'eux-mêmes, d'alimenter le monde entier comme si quelques pays privilégiés produisant pour tout le monde le transport des denrées à travers les océans permettraient une sécurité alimentaire dans les pays qui seraient ainsi plus dépendants qu'ils ne le sont.

La sécurité alimentaire mondiale est une somme de sécurités alimentaires nationales ou régionales qui sont elles-mêmes une somme de sécurités alimentaires individuelles et c'est vers cela qu'il faut tendre. Je n'accepte pas, nous n'acceptons pas le concept qui consisterait à dire que si quelque part sur le marché mondial il existe des denrées en quantités suffisantes et à un prix bas, des pays pourraient se dispenser de produire car enfin les pays pauvres du Sud, s'ils devaient, sous prétexte d'acheter meilleur marché leur nourriture, l'acheter sur le marché mondial, alors qu'ils ne produisent rien d'autre que des produits agricoles, quel destin serait réservé à ces pays ? Tel est le problème que je pose et dès lors qu'il est posé, il est clair que l'autosuffisance alimentaire apparaît à chacun comme la condition de la sécurité alimentaire générale, le marché mondial jouant toujours marginalement surtout pour les denrées essentielles pour équilibrer les excédents ou les déficits qui peuvent apparaître ici et là. Mais je voudrais dire aussi, et je le dois, à cette assemblée, comme commissaire au développement de la Communauté économique européenne, je voudrais dire aussi que les politiques de sécurité accordées aux agriculteurs comportent un certain nombre de risques, et qu'une fois mises en place, alors même qu'elles ont atteint le résultat qu'elles devraient atteindre, c'est-à-dire l'autosuffisance, la contagion existe, le risque existe de voir les gouvernements incapables de changer pour tenir compte de la situation nouvelle qui résulte de leur propre succès.

La CEE s'est trouvée dans cette situation d'avoir mis en place une politique tendant à l'autosuffisance, d'avoir réalisé les excédents et de n'en avoir pas su à temps, peut-être, modifier cette politique pour tenir compte de cette situation nouvelle. Je voudrais pourtant dire que le procès qui pourrait lui être fait ne serait pas fondé.

Je voudrais pour le démontrer prendre trois produits parce qu'ils sont significatifs et dire comment la politique agricole commune évolue et comment il est nécessaire que les partenaires de l'Europe comprennent que cette politique va dans le sens utile.

En matière de sucre, c'est vrai que la politique agricole commune a permis le développement énorme de la production; c'est vrai aussi que ce développement a été favorisé par l'évolution des techniques génétiques, chimiques, mécaniques, c'est vrai qu'à un moment donné, absente du marché mondial, la communauté est devenue un acteur essentiel pesant très lourd sur l'équilibre des cours, mais c'est vrai que depuis quelques années, en changeant le système de garanties, en mettant à la charge des producteurs une part beaucoup plus grande des charges d'exportation en mettant à leur charge en particulier, les charges de stockage la CEE a fait évoluer sa production non pas conjoncturellement, mais structurellement et désormais la politique agricole commune telle qu'elle est définie, aboutit au résultat que la production européenne de sucre est inférieure de plus de 10 pour cent, de moins de 15 pour cent à ce qu'elle était dans les années précédentes. Que dire du problème du lait ? Sinon qu'il est plus complexe sans doute que le problème du sucre. Parce que le lait est la production des entreprises familiales et des régions difficiles. Parce que la production de lait a tendance à s'accroître beaucoup plus vite que la consommation pour des raisons de techniques, d'une part, et de moeurs d'autre part. C'est vrai que la production agricole laitière européenne a de beaucoup dépassé les besoins de la communauté. Mais c'est aussi vrai que la CEE a progressivement mis en place une taxe de coresponsabilité qui a été difficilement admise. Et bientôt, comme cette taxe de coresponsabilité s'avérerait insuffisante, la Commission a proposé de mettre en route des supertaxes de irresponsabilité et des taxes tendant à frapper les entreprises qui ne sont pas des entreprises proprement paysannes, des entreprises proprement agricoles, mais des entreprises industrielles produisant des denrées agricoles. Ne croyez pas que le débat politique qui est engagé soit facile et comprenez, même si je comprends vos propres inquiétudes, que le paquet que la Commission a élaboré pour le proposer au Conseil et qui imagine de subtils mélanges d'interventions aux frontières et d'interventions à l'intérieur du marché européen, constitue un paquet dont la Communauté sortira difficilement, que nos partenaires comprennent le sens global de notre politique et non pas seulement les inconvénients qui peuvent ressortir sur un point ou un autre d'une décision qui fait partie d'un ensemble cohérent. A-t-on réfléchi, et je voudrais maintenant parler de protéines, au fait que la CEE importe de l'ordre de 50 pour cent des protéines qu'elle consomme et que sa dépendance devient dangereuse. Faudra-t-il que nous nous livrions à des combats contre nos partenaires pour leur faire comprendre que nous avons le droit, et sans doute le devoir de faire évoluer en tenant compte des règles générales d'une concurrence nécessaire, faire évoluer nos productions de telle sorte que nous nous dégageons de cette dépendance du marché mondial ?

Je voudrais que l'on considère que la CEE s'est engagée dans une voie difficile de réforme de sa politique agricole, de cette politique agricole qui a fondé la Communauté et que nul ne saurait lui demander de réaliser sans délai ce que le temps seul peut lui permettre de réaliser ? Ayant parlé de l'Europe, je voudrais en venir au sujet essentiel de mes préoccupations, comme Commissaire du

développement, et je voudrais parler de cette sécurité en essayant de l'aborder sous divers aspects en disant que le premier aspect de la sécurité alimentaire dans la plupart des pays en développement réside dans l'effort qu'il nous faut faire pour éviter les conditions naturelles dans lesquelles sont les agriculteurs dans les pays au Sud du Sahara mais aussi en Amérique latine, et aussi en Asie du Sud-Est et les conditions dans lesquelles les paysans produisent.

Je suis quant à moi très dramatiquement inquiet de l'évolution du désert, de cette maladie qui gagne, du déséquilibre progressif de tous les climats aux alentours des déserts, du risque où nous sommes de ne pas voir se rétablir les sigles normaux de pluviométrie, de la famine qui va s'étendre et des transferts de population qui vont avoir lieu vers les villes, vers les rivages, si la Communauté internationale n'est pas capable, comme les Nations Unies l'y ont invitée à mettre sur pied sur le très long terme, sur 50, sur 100 ans les programmes coûteux de lutte contre le désert, je ne garantis pas que plus de la moitié du continent africain ne soit totalement abandonnée par les populations qui s'agglutineront dans les villes; et alors comment seront-elles nourries?

Le deuxième élément du programme de sécurité alimentaire me paraît être la sauvegarde des productions ou des richesses existantes; 20 pour cent des récoltes sont détruites après récolte; la plupart du cheptel vivant domestique et sauvage de l'Afrique est atteint de maladies qui le rendent facilement impropre à la consommation. Pourquoi rêver à je ne sais quelle conquête nouvelle si d'abord nous ne sommes pas capables, par une campagne plus vigoureuse, plus forte, plus déterminée de rendre utilisables les richesses déjà disponibles?

Le second élément de la sécurité alimentaire est incontestablement dans la sauvegarde de ces richesses.

Le troisième élément, et j'y viens, c'est la sécurité aux agriculteurs pris individuellement. Si dans le cadre des politiques, si dans le cadre de stratégies alimentaires, les gouvernements des pays qui n'ont pas atteint l'autosuffisance et dont la dépendance est fort grande, ne parviennent pas à donner à leurs agriculteurs les garanties suffisantes pour que ceux-ci aient envie de produire et de porter sur le marché leurs excédents de production paysanne, jamais le tiers monde n'atteindra l'autosuffisance alimentaire.

Si nous croyons que seules les lois du marché sont capables d'apporter aux agriculteurs des pays du tiers monde les éléments qui leur accorderont cette sécurité et donc cette raison de produire, nous nous trompons. Seul un mélange des mécanismes du marché et des sécurités que la puissance publique peut apporter permettront aux agriculteurs du tiers monde de produire davantage et de contribuer à l'autosuffisance de leurs pays.

C'est à cette triple réflexion, lutte entre les déséquilibres naturels, lutte pour la sauvegarde des richesses existantes, lutte pour la mise en place de politiques de garantie de sorte que les agriculteurs aient envie de produire, que la CEE invite ses partenaires dans le cadre des stratégies alimentaires.

Reste l'aide alimentaire; elle est nécessaire, nous devons l'augmenter, mais nous ne devons pas croire qu'elle résout aucun problème durable d'une humanité qui ne meurt pas.

E.F. WHELAN (President of the World Food Council): Mr. Chairman and colleagues, when I was a young Canadian farmer growing up on a wheat and corn and vegetable farm in the southern part of the Province of Ontario, I never dreamed that I would some day find myself in Rome, Italy, speaking to senior representatives from almost every corner of the world, and speaking on behalf of the world's highest political forum on food issues - The World Food Council.

It is a great honour for me and a great responsibility and a great opportunity to advance our common cause - the eradication of hunger.

That phrase, "the eradication of hunger", is mentioned so often in our talks that I am afraid it sometimes loses its punch.

I worry that the word "hunger" loses its terrible meaning. It should scare the living daylight out of every conscious person in the whole world.

The fact that half a billion people are suffering from hunger and malnutrition is something that should shock and mobilize the other four billion people who have enough to eat.

Today we have satellites that can see how the crops are growing all over the world. How can we fail to see men, women and children suffering from hunger, or dying helplessly of starvation?

Monsieur le Président,

La Communauté Economique Européenne est consciente de la situation alimentaire difficile dans 22 pays d'Afrique à la suite de la sécheresse et des inondations qui ont frappé durement certaines régions du continent africain.

Nous savons aussi que M. le Directeur général de la FAO est assez déçu des résultats de la réunion qu'il avait organisée le 19 octobre. A cet égard, nous avons noté l'appel qu'il a lancé le jeudi 27 octobre à New York dans le cadre de la 38ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dans ce contexte je rappellerai et préciserai la position de la CEE, telle qu'elle a déjà été explicitée à la réunion du 19 octobre :

Pour les pays concernés, la Communauté a déjà pris d'importantes mesures d'aide alimentaire. Alors que la valeur totale de l'aide alimentaire pour 1982 était de 90 millions Ecus, elle atteint à l'heure actuelle, pour 1983, 96 millions Ecus, ce qui représente environ 300.000 tonnes de céréales et 22.000 tonnes de produits laitiers.

Je rappellerai aussi le Programme d'aide alimentaire décidé par le Conseil des Communautés européennes le 11 juillet 1983. En ce qui concerne les céréales, le Programme répartit l'engagement de 1.650.000 tonnes entre la Communauté en tant que telle et ses États membres, avec respectivement 927.663 tonnes et 722.337 tonnes.

En outre, il prévoit une deuxième tranche supplémentaire qui va au-delà de l'engagement relatif à la Convention d'aide alimentaire de 115.706 tonnes de céréales pour la Communauté. De plus, le Programme établit les quantités que la Communauté offrira en 1983 pour d'autres produits tels que :

- 150.000 t. de lait écrémé en poudre
- 36.000 t. de butter oil
- 16.000 t. environ de sucre
- 6.000 t. d'huile végétale

ainsi que d'autres quantités pour d'autres produits comme les haricots rouges, les poissons séchés. etc. ...

C'est notamment grâce à la tranche additionnelle de céréales que la Communauté pourra, le cas échéant, pratiquer une aide complémentaire en faveur des pays dont les besoins sont les plus importants.

C'est pourquoi, je me permets de vous citer la déclaration que j'ai effectuée hier, au nom de la CEE et de ses Etats membres, dans le cadre de la Commission I. de la Conférence en ce qui concerne la situation alimentaire en Afrique :

- "Prenant en considération la situation dramatique dans certains pays africains, la CEE a décidé ou décidera d'ici la fin de l'année des allocations d'aide alimentaire en faveur de ces pays substantiellement plus élevées que celles de l'année passée".

A moyen terme, j'indique que, dans le cadre du Programme spécial de la CEE de lutte contre la faim dans le monde, 70% des 50 millions d'Ecus seront délivrés à l'Afrique.

A plus long terme, nous pensons que les programmes indicatifs de l'actuelle Convention de Lomé pourraient être réajustés. En outre, la nouvelle Convention de Lomé III, actuellement en cours de négociation, mettra certainement un accent sur le développement rural.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais informer notre Assemblée que la Communauté essaie d'accélérer les livraisons des actions déjà décidées, pour autant que les pays destinataires aient la possibilité de réceptionner les produits. C'est pourquoi nous considérons qu'il y a nécessité d'une coordination des livraisons de tous les donateurs.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

0

- 7 -

Invitamos a la FAO a que tenga en cuenta estas consideraciones para profundizar el diagnóstico y poder hacer así planteamientos estratégicos y proponer acciones e instrumentos que, efectivamente, apoyen los esfuerzos que en materia alimentaria hacen sus estados miembros.

Por otra parte, FAO presenta un indicador poco apropiado para reflejar las condiciones de hambre y malnutrición de la población, ya que utiliza el suministro de energía alimentaria como indicador. Es evidente que en los países en desarrollo, la malnutrición resulta tanto de una deficiente ingesta calórica como proteica, y además, los promedios regionales esconden las grandes diferencias entre exceso y deficiencia en la alimentación de los países y en el interior de los mismos.

Finalmente, es importante destacar que para Africa, el problema alimentario es, ante todo, un problema de desarrollo, de desarrollo integral. El enorme peso e importancia de la producción, empleo e ingreso de las actividades alimentarias en los países africanos, obliga a considerar al sector alimentario como el pivote del desarrollo económico y social de esos pueblos.

Esto obliga a hacer planteamientos estructurales y de largo plazo para resolver la situación de alimentación en todos y cada uno de los países en el mundo, como condición sin la cual no es posible plantear la seguridad alimentaria mundial.

Este tratamiento integral de las actividades alimentarias y de la economía en general, debe de normar el apoyo que la comunidad internacional proporciona y deberá seguir proporcionando a Africa. Tanto los gobiernos como organismos internacionales, deberán dar un apoyo más efectivo al desarrollo de Africa con este tratamiento integral. Esta Conferencia deberá proponer alguna resolución de Apoyo Integral al Desarrollo Africano destacando como pivote las actividades alimentarias.

V. MOUZAKITIS (Greece) : As you already know, the ten Member States of the European Economic Community have a Common Agricultural Policy. Therefore, you are kindly requested to give the floor to the representative of the European Economic Community who will express the views of the ten Member States on this matter.

G. DESESQUELLES (Communauté économique européenne) : Tout d'abord, permettez-moi, M. le Président, au nom de la Communauté économique européenne et de ses dix membres de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette Commission I qui est fondamentale pour la Conférence puisqu'elle traite de l'objet même de l'Organisation : l'alimentation et l'agriculture. Nous sommes sûrs, et les premiers débats le démontrent que vous dirigerez nos travaux avec la compétence et la cordialité qui vous caractérisent.

En ce qui concerne le point de l'ordre du jour "la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture", la CEE voudrait concentrer ses observations, d'une part sur l'évolution de l'agriculture dans la Communauté, d'autre part sur la situation alimentaire en Afrique et le renforcement de l'action que la Communauté mène dans ce continent.

Sur le premier point, la production agricole globale dans la Communauté a continué à augmenter pendant les années 1982 et 1983; cette tendance s'est accompagnée d'une augmentation considérable de la productivité par personne employée, un fait qui est remarquable dans une situation où le rythme de la réduction du nombre d'emplois dans l'agriculture s'est ralenti. L'élément décisif pour la situation de l'agriculture dans la Communauté découle des décisions politiques adoptées par les institutions communautaires dans le cadre de ce que nous appelons "l'Organisation commune des marchés". Ces décisions ont été caractérisées, ces dernières années, par des efforts visant à poursuivre une politique prudente en matière de fixation des prix agricoles garantis.

Entre 1978 et 1982, les prix agricoles à la production ont augmenté en moyenne de 9,4 pour cent l'an et les prix des produits alimentaires à la consommation de 11,6 pour cent, et l'ensemble des prix à la consommation de 12,3 pour cent. L'agriculture a donc contribué au freinage de l'inflation.

Durant cette période l'augmentation des prix à la production a donc été inférieure à celle des prix des consommations intermédiaires. Cette tendance avait été cependant renversée en 1982 compte tenu que la hausse des prix agricoles établis en moyenne à plus 12,2 pour cent pour l'année 1982 a été supérieure à la hausse des consommations intermédiaires estimée à 10 pour cent.

A cet égard, la CEE voudrait faire remarquer que le paragraphe 114 du document C 82/3 illustre parfaitement la modération des prix et des revenus agricoles dans la CEE.

Toutefois le paragraphe 115 laisse une impression d'augmentation des revenus depuis 1981/1982 et 1982/1983, il est important à cet égard d'actualiser les données, compte tenu que pour la campagne 1983/1984, ~~prévue~~ en mai 1983, l'augmentation des prix agricoles s'établit en moyenne à + 6,9 pour cent alors que la hausse des prix en général atteindra probablement 9 pour cent.

Cette indication est d'ailleurs mentionnée au paragraphe 119 du document. Par ailleurs, le paragraphe 22 analyse parfaitement les hausses moins fortes de soutien des prix dans la CEE confirmées par le tableau figurant au paragraphe 116. La politique des prix est le problème le plus délicat dans la mise en oeuvre de la politique agricole commune. Il s'agit de trouver un équilibre entre l'objectif d'assurer des revenus équitables pour la population agricole tout en tenant compte des intérêts des consommateurs, et celui d'éviter la création d'excédents structurels excessifs.

Dans cette perspective, la Communauté, en 1982, a décidé de se fixer certaines orientations qui s'articulent autour des trois idées maîtresses suivantes :

- la poursuite d'une politique prudente en matière de prix, tenant compte à la fois des revenus du secteur agricole et des problèmes d'équilibre du marché;
- la modulation des garanties de prix par l'instauration d'objectifs de production pluriannuelle, assortis de mesures visant à réduire les prix d'intervention en cas de dépassement des seuils fixés;
- l'objectif d'amélioration des réglementations communautaires pour les produits méditerranéens.

En ce qui concerne la politique prudente des prix on doit plus particulièrement noter les efforts de réduire l'écart entre les prix des céréales communautaires et ceux des principaux pays concurrents. Cette diminution du prix réel des céréales permettra de diminuer le coût des aliments du bétail, d'où une plus grande compétitivité de la production animale et, à long terme, de réduire l'attraction qu'exercent les importations en trop grande quantité de céréales de substitution telles que le manioc et le corn gluten feed.

Par ailleurs, une hausse atténuée des prix pour certains produits en excédent a été poursuivie (colza, lait, tabac, sucre).

Des seuils de garantie ont été institués pour les produits pour lesquels on enregistre des excédents structurels. Si ces seuils de garantie sont dépassés les augmentations de prix des produits intéressés sont inférieures à la moyenne.

Les seuils de garantie ont notamment été introduits pour les céréales, les produits laitiers, le colza, les tomates transformées.

L'objectif de l'amélioration des réglementations communautaires pour les produits méditerranéens a été poursuivi. Il est important de souligner que toutes les décisions d'amélioration des organisations communes de marché ont été assorties de l'obligation de l'amélioration des structures de production et de commercialisation.

La récente décision du Conseil des communautés européennes, le 18 octobre dernier, relatif à l'acquis communautaire illustre cette volonté politique.

Si la Communauté considère que le secteur agricole ne peut être traité comme le secteur industriel, compte tenu que les produits agricoles ont une spécificité certaine, il n'en demeure pas moins que la Communauté ajuste en permanence la gestion de sa politique : sur un plan interne dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs, sur un plan externe dans l'intérêt du marché mondial. Elle est prête à discuter et à coopérer en vue de résoudre les problèmes qui se posent encore, c'est pourquoi elle s'est ralliée à la déclaration ministérielle du GATT du 28 novembre 1982, tout en précisant dans quel cadre elle entendait cet exercice.

Pour mémoire et pour démontrer que l'ajustement structurel dans la Communauté est une réalité, je mentionnerai que les ajustements apportés à la PAC ont contribué à faire passer de 19 millions de personnes employées dans le secteur agriculture en 1960 à 8,7 millions de personnes en 1980. Cela représente une réduction de plus de la moitié et cette évolution a continué ces dernières années, c'est-à-dire pendant une période où la crise économique mondiale ne facilite pas l'ajustement structurel.

En ce qui concerne la situation de l'agriculture dans l'Afrique, nous observons que dans les années 81 et 82 la situation globale des récoltes et des stocks de produits agricoles dans les pays en voie de développement s'est améliorée. Malheureusement, cette amélioration globale ne s'est pas manifestée dans bon nombre de pays parmi les plus pauvres (notamment en Afrique) et elle ne s'est pas traduite par une amélioration de la situation nutritionnelle des populations les plus dépourvues.

Les mauvaises récoltes qu'une vingtaine de pays africains ont connues cette année - malgré les bonnes récoltes des années précédentes - illustrent que l'insécurité alimentaire n'a guère diminué ni pour les pays individuels, ni pour l'ensemble des pays en voie de développement.

Ces dernières années des efforts ont été faits par les pays concernés aussi bien que par les donateurs pour remédier à cette situation grave. Pourtant, il convient de constater une insuffisance des moyens utilisés aussi bien qu'une inadéquation des politiques mises en oeuvre. Trop souvent le court terme et le résultat immédiat sont visés sans que des considérations touchant au moyen terme et aux causes profondes des problèmes soient prises suffisamment en considération.

Ceci est particulièrement vrai pour l'aide alimentaire. Il est à noter que la Convention d'aide alimentaire a été renouvelée pour 3 ans jusqu'en 1986 et que les quantités visées à la disposition des pays en voie de développement sans toutefois atteindre les 10 millions de tonnes ne se sont pas situées trop loin de cet objectif.

De même la RAIU (Réserve alimentaire internationale d'urgence) a dépassé son objectif en 1981 et n'est pas loin de l'atteindre cette année. La Communauté a contribué à cet effort notamment en augmentant son aide alimentaire en céréales de 45 pour cent entre 1980 et 1983 et en augmentant sa contribution à la RAIU. Prenant en considération la situation dramatique dans certains pays africains, la CEE a déjà décidé ou décidera d'ici la fin de l'année des allocations d'aide alimentaire en faveur de ces pays, substantiellement plus élevées que celles de l'année passée.

Pourtant, sans vouloir nier l'utilité de l'aide alimentaire dans certains cas et à court terme, il ne faut pas perdre de vue que cette forme d'aide entraîne un certain nombre de dangers : risque de dépendance accrue et d'effets négatifs sur la production locale. Pour cette raison, la CEE vise d'une part à améliorer l'efficacité de son aide alimentaire et d'autre part à renforcer son appui à des actions de développement à moyen et long terme :

- afin de stimuler l'intégration de l'aide alimentaire dans les actions de développement la CEE s'efforce actuellement de rendre cette aide plus flexible (par exemple en renforçant les actions triangulaires, en améliorant l'adéquation des produits fournis, en envisageant dans certains cas la substitution de l'aide alimentaire par une aide financière) et en la rendant plus prévisible;
- ces dernières années l'assistance de la CEE au développement rural s'est considérablement accrue. Elle se situe à environ 500 M ECU pour l'année 1982 ce qui représente presque le double des engagements dans ce secteur d'il y a 5 ans;
- afin d'améliorer l'efficacité de son action à moyen et long terme la CEE continue de renforcer son assistance aux pays africains avec qui elle s'est engagée dans une collaboration intensifiée en matière de mise en oeuvre de leur stratégie alimentaire. Le dialogue qui s'est engagé avec les pays a permis de mieux spécifier les objectifs de la coopération en matière de développement agricole et alimentaire, de définir les politiques à suivre dans ce domaine et les actions concrètes à mettre en oeuvre notamment en matière de commercialisation, crédit rural, augmentation de la productivité, etc...
- de même la CEE est en train de mettre en oeuvre actuellement un programme spécial de lutte contre la faim dans le monde pour un montant de 50 millions d'ECU dont la presque totalité est concentrée sur les pays les plus pauvres.

La CEE est d'avis que c'est par un approfondissement des actions de ce type visant des effets à moyen et long terme que la Communauté internationale peut efficacement contribuer à combattre les causes mêmes de la malnutrition, la faim et la pauvreté.

A cet égard, Monsieur le Président, la CEE estime que la FAO est un lieu privilégié pour la recherche de nouvelles réflexions sur la situation critique des pays les plus démunis; ces réflexions, pour être porteuses d'avenir, doivent contribuer à vivifier le tissu même de ces paysans, en n'oubliant jamais que c'est sur l'homme et avec ses motivations réelles que repose essentiellement l'effort du développement.

Je vous remercie Monsieur le Président.

E. SCHRODER (Germany, Federal Republic of) (original language German) : Mr. Chairman, first of all, on behalf of my delegation but also on my own personal behalf, I should like sincerely to congratulate you on your election as Chairman of this Commission. We are firmly convinced that under your Chairmanship this Commission will be able to fulfil the tasks it has set itself exhaustively and rapidly. I should also like to extend my congratulations to the Vice-Chairmen.

-10-

Otro asunto es la discusión del importante papel que la FAO juega para examinar y proponer ideas a nivel técnico relativas a la consecución de la seguridad alimentaria a los tres niveles señalados, y la adecuada cooperación entre organizaciones internacionales y regionales, así como las posibilidades y modalidades de un programa de acción de seguridad alimentaria dentro de la FAO y de un mayor apoyo a la RAIE, y principalmente el fortalecimiento del Comité de Seguridad Alimentaria.

Finalmente, llamó su atención sobre la conveniencia de continuar estudios especiales por parte de la FAO sobre los problemas de largo plazo y la crisis actual de los países africanos, y sobre la importancia de reforzar asimismo los mecanismos de coordinación regional para la seguridad alimentaria y el respectivo apoyo de FAO.

Destacó finalmente el interés que pudiera tener esta Comisión en el fortalecimiento del Comité de Seguridad Alimentaria.

Ahora deseo informar a los Sres. Delegados que la moción presentada por Venezuela, y que mereció el apoyo de catorce países, relativa a una resolución sobre el concepto de seguridad alimentaria mundial, será estudiada en el Comité de Resoluciones hoy por la noche y eventualmente se pasará a esta Comisión mañana por la tarde para su estudio.

Tienen solicitado el uso de la palabra Francia, India, Argelia, Yugoslavia y China.

Comenzaremos, pues, con la Delegación de Francia. Francia tiene la palabra.

P. ELMANOWSKY (France): Monsieur le Président, en l'absence du représentant de la Grèce qui assume actuellement la présidence de la communauté européenne, c'est à l'Etat suivant de prendre la parole pour une question d'ordre communautaire. Aussi, c'est à ce titre, M. le Président, si vous êtes d'accord et si nos collègues sont d'accord, que je vous demanderai de donner la parole en priorité à M. l'Observateur de la CEE qui exprimera au nom des Etats membres le point de vue de la communauté sur cet important problème. Merci M. le Président.

G. DESEQUELLES (Communauté économique européenne)
La situation alimentaire demeure critique dans de nombreux pays en développement. La malnutrition dont souffrent de larges couches de population est un des problèmes majeurs auxquels doit faire face le monde actuel. Malgré des efforts souvent considérables entrepris au plan national comme au plan international, et qui ont permis de réaliser des progrès en ce qui concerne l'alimentation dans certaines régions du monde, la situation d'un grand nombre de pays en développement s'est aggravée, au détriment bien souvent des populations les plus défavorisées.

Compte tenu de la croissance démographique, du manque de progrès réalisés dans le domaine du développement socio-économique en général et du développement rural en particulier, alors que les besoins alimentaires croissaient, la production vivrière par tête, la production agricole par tête et la croissance du PNB par tête ont régressé dans ces pays au cours des années 1970 à 1980.

Etant donné ces résultats économiques insuffisants, la communauté et ses Etats membres ont été amenés à réaffirmer les politiques de développement qu'ils ont mises en oeuvre pendant les deux dernières décennies et à adopter certaines mesures nouvelles dont nous espérons qu'elles permettront de contribuer plus efficacement à l'amélioration de la situation alimentaire des pays en développement, et en particulier des plus démunis d'entre eux.

La CEE est d'avis que la lutte contre la faim doit être menée concrètement par la lutte contre la pauvreté. Ayant accumulé une grande expérience dans le domaine du développement rural basé sur l'évolution de notre propre agriculture et sur 25 ans de coopération intensive avec les pays en développement, le principe essentiel qui nous guide est l'importance du développement de la petite paysannerie et des couches rurales pauvres. La communauté a élaboré un plan de lutte contre la faim dans le monde, fondé: sur des actions d'urgence destinées à parer au plus pressé en mettant en oeuvre une aide alimentaire immédiate; sur des actions dites "thématiques" visant à sauvegarder le patrimoine naturel des pays en développement; mais fondé principalement sur l'appréciation que la faim ne sera pas résolue à coup d'expédients temporaires mais par une logique de développement coordonnée et maîtrisée. Permettre la capacité de produire, développer la création de techniques adaptées aux besoins, former des hommes capables de gérer et d'orienter la production, tels sont les fondements de la mise en oeuvre des stratégies alimentaires.

C'est dans ce sens que la CEE a offert à quatre pays africains son appui et celui de ses Etats membres pour la mise en oeuvre des stratégies alimentaires. A une réunion récente, le Conseil des ministres de la CEE a réaffirmé les principes à la base de son initiative et souligné en particulier le rôle clé à jouer par le dialogue politique avec les pays en développement sur la base de sa politique souveraine.

Dans l'esprit de la CEE il est essentiel que l'approche soit stimulée et dirigée par le pays concerné et que d'autres donateurs soient encouragés pour participer à cette initiative.

Les pays concernés doivent mettre au point leur propre stratégie après un diagnostic sans complaisance qui aura établi les contraintes existantes et leurs conséquences. Les programmes adoptés en corrélation avec la CEE permettront ainsi de considérer la coopération comme une association de véritables partenaires plutôt qu'une relation "assistants-assistés".

Véritables partenaires, cela veut dire que le copilotage des stratégies alimentaires rendra responsables la CEE et les pays concernés de la réussite d'une action entreprise en commun.

L'objectif est d'accroître la productivité des sols et de diversifier les productions; la stratégie est d'organiser l'agriculture pour qu'elle puisse répondre aux besoins des populations d'une part, mais qu'elle permette un dépassement de l'autosubsistance d'autre part.

Il faut inciter le paysan à produire mais aussi lui donner les moyens et les raisons de produire plus en l'assurant qu'il pourra vendre sa production. Mais cette incitation ne suffira pas. Des mesures complémentaires devront être prises pour soutenir et accompagner la dynamique ainsi créée. Il faut permettre aux agriculteurs de vendre leurs excédents pour acheter de quoi améliorer leur système productif, de quoi améliorer la commercialisation, le transport, l'équipement des villages et l'installation des commerces.

Comme le Conseil de la FAO l'a reconnu à plusieurs reprises, la faim et la malnutrition peuvent être éliminées dans la plupart des pays par un accroissement des productions alimentaires. Il n'empêche qu'un certain nombre de pays en développement ne peuvent porter leur approvisionnement en denrées alimentaires au niveau convenable qu'en recourant à l'importation. Pour leur sécurité alimentaire, les pays en cause sont donc tributaires de leurs recettes d'exportation.

La communauté européenne applique d'ores et déjà pour sa part divers arrangements et accords prévoyant un traitement préférentiel des importations en provenance des pays en voie de développement. En vertu de ces différents accords et arrangements, et en particulier de la Convention de Lomé, la grande majorité des importations en provenance de ces pays les moins développés - dont les populations souffrent de la faim ou de la malnutrition - entrent dans la communauté sans acquitter de droits.

Les effets de ce traitement préférentiel apparaissent clairement dans une étude récemment publiée par l'OCDE sous le titre "Echanges agricoles avec les pays en développement". Cette étude montre notamment que si l'on considère l'ensemble des pays industrialisés, c'est la CEE qui importe, par tête d'habitant, le plus de produits agricoles en provenance de pays en développement.

La CEE a poursuivi ses efforts tendant à améliorer les conditions d'accès à son marché, en ce qui concerne les importations en provenance des pays les moins développés. Toutefois, la plupart des produits exportés de ces pays entrant déjà dans la communauté en exemption de droits, les possibilités d'amélioration sont restreintes.

La CEE estime qu'il existe une marge de manoeuvre plus étendue pour accroître les exportations des pays les moins développés vers les autres pays industrialisés, en particulier les pays à commerce d'Etat et les pays récemment industrialisés, mais aussi vers d'autres pays en développement.

Outre les améliorations concernant les conditions d'accès aux marchés d'exportation, la communauté internationale peut contribuer à la sécurité alimentaire des pays en développement grâce à des solutions permettant de stabiliser les flux commerciaux internationaux et les prix du marché mondial pour les produits dont dépendent les recettes d'exportation de ces pays.

A cet égard, la Communauté a noté avec satisfaction que, lors de la VI^e CNUCED, il a été adopté par consensus une résolution invitant les gouvernements concernés à discuter, dans le cadre du Conseil international du blé, dès sa prochaine session, de la reprise, aussitôt que possible de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un nouvel arrangement international destiné à remplacer celui de 1971, nouvel accord qui contribuerait au fonctionnement efficace du marché international du blé en tenant compte des intérêts des PVD.

La CEE pourrait prendre également acte avec satisfaction des progrès réalisés au cours des récentes négociations relatives à un nouvel accord international sur le sucre. Etant donné la grande importance que revêt ce produit pour les recettes d'exportation de certains des pays en développement, nous pensons qu'un nouvel accord pourrait grandement contribuer à améliorer la sécurité alimentaire des pays en cause.

Je voudrais également évoquer le problème de la stabilisation des recettes d'exportation. Comme vous le savez, la Communauté est très favorable au système de stabilisation des recettes d'exportation, elle l'applique depuis maintenant 9 ans à l'intention des pays de la Convention de Lomé. Ce STABEX sert d'exemple et de référence pour toute progression dans ce domaine. C'est pourquoi la Communauté abordera ce problème avec une attitude ouverte et constructive, notamment dans le cadre de la négociation de Lomé III actuellement en cours.

En ce qui concerne plus particulièrement les mesures envisagées contenues dans le document C 83/20, la Communauté Economique Européenne et ses Etats membres rappellent qu'ils peuvent marquer leur accord sur le concept élargi de la sécurité alimentaire, que toutefois les propositions, notamment en ce qui concerne les mesures à l'échelon mondial et les questions de caractère institutionnel sont de nature préliminaire et qu'elles devraient être analysées de manière approfondie ultérieurement.

Voilà, Monsieur le Président, les observations que la Communauté et ses Etats membres désireraient faire connaître, tout en rappelant l'importance qu'elle attache au développement de politiques internationales visant à accroître la sécurité alimentaire mondiale.

R. C. GUPTA (India) : We would like to compliment the Secretariat for the very useful and clearly worded document entitled "Progress in Implementation of the Plan of Action to Strengthen World Food Security - Re-appraisal of Concepts and Approaches".

We are also happy to listen to a very concise and convincing presentation by Professor Islam.

I would also like to thank the EEC for a very clear presentation of the initiatives that the Community has taken in furthering agricultural production and self-reliance in developing countries and some of the least developed countries.

The FAO has been grappling with this problem for a number of years now. In 1974, the Organization presented an International Undertaking on Food Security with the hope that a New International Grains Agreement was around the corner. But when it did not materialize for half a decade, a five-point Plan of Action was presented. Unfortunately for us, as the efforts to find a solution to the problem of world hunger and malnutrition, kindly note the problem has assumed still larger proportions, and with the passage of every day, every month and every year, we have more and more hungry, malnourished and destitute people amongst us.

The revised concept presented by the Director-General is a new ray of hope. It contains certain innovative ideas. I would like to refer to it as a more comprehensive concept and approach, because as our understanding of the problem increases, we realize that various issues are interrelated, that food security is an all-encompassing concept, and the new concept presented by the Organization and the Director-General really reflects the depth of understanding, vision and concern of the Organization for solving this long-term problem.

As Professor Islam just now referred to, the three salient features of the objectives of the new approach, that is adequacy of food supplies and production, stability in food supplies and markets and security of access to supplies. We find the concept of security of access to be perhaps the most important aspect in the sense that though there may be abundance of food supplies in certain areas in certain countries and the world at large as we have now, but on account of lack of immediate access, we have had famines and hunger, and we have to ensure that the poorest country, the poorest community and the poorest man is provided with security of access.

I am reminded of what was stated by a great saint and political philosopher of our time, Mahatma Gandhi. He said that in all our actions we have to ensure the interest of the last man in the queue, the poorest of the poor, and if what we do benefits that last man, we should have satisfaction that we have done something positive.

All our planning and progress must start from below, and it is only then that we will reach others. The theory of the trickle-down effect is a myth which has been exploded, and we have to start planning from below. We find it particularly attractive that the new concept and approach includes all factors that have bearing on capacity of both country and people to produce and purchase food.

This would include agriculture and rural development, food production particularly in the low-income food-deficit countries, purchasing power of the poorest strata of the population, food reserves, functioning of national and international food markets for exchange needs of importing countries, trade liberalization, financial resources and technical assistance, flow of funds and arrangements to meet emergency needs, and lastly but importantly, the avoidance of diffusion of responsibilities among the various fora, various organizations dealing with this subject. The new approach, to our mind, appropriately lays emphasis on national, regional and global action for this purpose. Of particular interest we find the emphasis on trade flows of policy of liberalization. We feel that the solution to the problem of world food security lies not so much in aid as in trade, and it is only through liberalization of trade that we will be furthering the cause of world food security.

Pour terminer, je souhaiterais que ces orientations soient adoptées car les réserves ici formulées ne présentent pas un handicap majeur.

C. MOURAD (Liban) (langue originale arabe): Etant donné que de nombreux délégués ont pris la parole au sujet des propositions relatives aux lignes d'orientation de l'ajustement agricole international, j'éviterai les répétitions. Il me suffira de dire que la délégation de mon pays appuie entièrement la nouvelle rédaction des lignes d'orientation tracées par le Groupe de contact constitué par le Conseil de l'FAO au cours de la Session de novembre 1982, lignes que le Conseil avait décidé de soumettre à cette Conférence pour les étudier et les approuver.

La déclaration de mon Collègue, le Représentant de la Jordanie, à ce sujet reflète le point de vue des pays du Proche-Orient auxquels nous appartenons et nous l'appuyons, surtout en ce qui concerne la nécessité d'adopter ces lignes sous la forme d'une résolution émanant de cette Conférence; résolution que nous ne serions désireux de parrainer.

P.C. SCALIEKIS (Grèce): La Grèce, actuellement, exerce la Présidence de la CEE. C'est pourquoi elle est intervenue au nom de la Communauté il y a quelques instants. Toutefois étant donné que tous les sujets qui sont analysés dans les lignes d'orientation sont généralement de compétence communautaire, je vous demande de bien vouloir donner la parole au Représentant de la Communauté économique européenne.

G. DESEQUELLES (Communauté économique européenne): Après la déclaration que la Grèce a bien voulu effectuer au nom de la CEE, mon intervention aura pour but de développer la position de la communauté et de ses deux Etats membres sur ces lignes d'orientation révisées. La CEE est satisfaite, comme le Conseil lors de sa quatre-vingt-deuxième session, en décembre 1982, que les travaux du groupe de contact aient été constructifs, ce qui a permis d'aboutir à un résultat favorable et satisfaisant. La CEE considère donc que notre commission devrait prendre en considération ces lignes d'orientation telles qu'elles nous sont présentées. Toutefois, la CEE réaffirme sa position en ce qui concerne la ligne d'orientation No 10, à savoir, pour la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) qu'au lieu de vouloir envisager l'accroissement du volume de la réserve et la rendre obligatoire selon une convention juridique, il importe auparavant que toutes les mesures possibles soient appliquées pour que l'objectif actuel de 500 000 tonnes soit atteint.

La communauté rappelle ce qu'elle a déclaré lors de la quatre-vingt-troisième session du Conseil, en juin 1982, au moment de l'examen du huitième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire. Je cite: "A cet égard, la communauté et ses Etats membres espèrent notamment que le nombre des donateurs à la RAIU, qui est en diminution, augmentera". Pour la CEE, il faut donc supprimer la phrase entre crochets qui figure aux lignes 19 et 20 dans le texte français.

Par ailleurs, dans un souci de clarification et de conformité avec la décision No 6260 du Fonds monétaire international du 13 mai 1981, la CEE propose une correction du libellé à la onzième ligne du texte français qui devrait se lire comme suit: "Le FMI devrait continuer de fournir dans le cadre de sa facilité compensatoire de financement un soutien supplémentaire ...", le reste inchangé.

Ces deux réserves présentées par la communauté, conformes à la position antérieure et adoptée depuis le début de nos travaux, sont fondamentales pour la communauté.

En ce qui concerne la ligne d'orientation No 7 relative au commerce, pour laquelle le groupe de contact avait admis qu'elle devrait être révisée à la lumière des résultats obtenus dans les enceintes spécialisées telles que le GATT et la CNUCED, la communauté considère que la ligne d'orientation telle qu'elle est présentement rédigée est acceptable.

Pour ce qui est de la ligne d'orientation No 1, la communauté et ses Etats membres sont défavorables à l'insertion du membre de phrase: "promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre économique international", considérant que ce que nous voulons doit être suffisamment précis.

Ce qui importe, c'est le contenu et non une discussion sans fin sur la définition d'un nouvel ordre économique international.

Ce que nous proposons donc dans cette ligne d'orientation et ce que nous faisons est déjà, par contributions successives, un changement à l'ordre économique international. C'est pourquoi, dans un souci de compromis et de responsabilité, au lieu de l'expression "promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre économique international", nous proposons le libellé: "promouvoir l'ordre économique international" qui a déjà été retenu par d'autres enceintes internationales. La communauté et ses Etats membres se sentent particulièrement concernés pour soutenir les lignes d'orientation ainsi révisées, car ils ne ménagent pas leurs critiques lorsqu'ils considèrent par exemple que les mesures proposées ne sont pas réalistes ou ne relèvent pas de la compétence de cette enceinte.

Au contraire, en ce qui concerne ces lignes d'orientation, ils estiment que ces dernières font le point et analysent la situation alimentaire mondiale et projettent rationnellement ce qu'il faudrait faire pour améliorer la situation.

C'est un code de bonne conduite et nous lançons un appel pour que notre commission et la Conférence ensuite adoptent ces lignes d'orientation.

La participation active de la communauté et de ses Etats membres à la révision de ces lignes d'orientation montre s'il en était besoin l'importance que la communauté attache au développement de politiques internationales visant à accroître la sécurité alimentaire mondiale.

EL PRESIDENTE: Le solicito a la Comunidad Económica Europea que mande por escrito a la Secretaría, las sugerencias de modificación respecto de las nuevas orientaciones.

H. FADHLI NAJEB (Iraq) (Original language Arabic): At the outset, I would like to thank the Secretariat for their excellent preparation of the document under consideration. I would also like to thank Professor Nurul Islam for his overall and valuable introduction of this question.

Mr. Chairman, the problems facing the developing countries, and particularly the least developed countries, are great and numerous. Therefore it is necessary to exert greater efforts in formulating development plans in order to achieve agricultural development and to increase food production. This necessitates the provision of financial resources necessary to increase the efficient use of natural resources, to improve technology and to utilize production inputs such as improved seeds, fertilizers, pesticides and so on. Access to financial resources has become extremely difficult for many countries, particularly the developing countries at present. This makes us deal with another question which we would like to stress, namely how to facilitate the trade exchange of agricultural products and how to eliminate the obstacles hindering the exports of developing countries so they can acquire the foreign exchange necessary for their development plans.

Mention should be made of the economic cooperation among developing countries as one of the basic foundations in this regard. We should like to stress and affirm the importance we attach to World Food Security, to international Emergency Food Reserve and the protection of agricultural products and crops, and the prevention of post-harvest losses. We do support the trend for stabilizing world markets in agricultural products which should provide remunerative prices for producers. This will help the developing countries to increase and improve their production and to apply advanced technology in proportion to their financial potential and technical capabilities on the one hand, while not adversely affecting the consumer's budget and his purchasing capacity on the other.

Agricultural development is closely linked with the effective participation of farmers. We support the idea calling for the participation of farmers in the laying down of development plans, to encourage the integration of rural women in development, and to benefit from youth capacities in rural areas. My country, which is a developing country, has been giving special attention to rural development. It actually applies these guidelines through the enactment of agrarian reform laws and other laws which secured equity in land distribution, and created stability in social and agricultural relations which consequently will lead to greater development projects in villages as well as production inputs. These measures have also secured justice in income distribution and have curbed the migration of farmers to urban areas.

The Government of Iraq is focussing attention on two significant questions - land reform and water storage. Rural areas at present receive much attention from the State. We have established modern village infrastructures such as electricity, water, schools, hospitals, social centres and road networks.

We believe that agricultural development necessitates financial resources, technical efficiency and capacities which are difficult to find for many developing states. This calls for the cooperation of everybody in order to help such countries to realize such a development. For this purpose, we have allocated funds within the Five-Year Development Plan 1981-1985. The first priority of this plan has been given to agriculture which included inter alia the increase of the capital of the Agricultural Bank. The capital of that bank is now one thousand million dollars. We have been extending such services to the private sector, too.

In conclusion, I would like to express our support for the guidelines in this document in general. We believe that the review and updating of these guidelines are necessary. We call upon this Conference to adopt such guidelines. Agricultural adjustments necessitate international cooperation and greater effort at country level in order to solve the existing problems. We wish this Conference every success in reaching good results in this sphere. Thank you for your attention.

P.G. SCALZERIS (Grèce): Comme vous le savez la Communauté économique européenne et ses dix Etats membres attache une grande importance à la situation alimentaire en Afrique. C'est pourquoi je vous demanderais de bien vouloir donner la parole au représentant de la CEE qui exprimera à ce stade le point de vue de la Communauté sur cette résolution relative à la situation critique de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique.

L. ARIZA HIDALGO (Cuba): Nosotros, específicamente, no tenemos ningún comentario sobre la resolución; pero nuestro país quiere reiterar expresamente su pleno apoyo a todo lo que constituye aliviar la gravísima situación alimentaria de Africa que, a pesar de los esfuerzos internos que realizan los países africanos por su agricultura, la infraestructura, heredada del colonialismo, insuficiente a todas luces, necesita una ayuda rápida. Consideramos ayuda rápida a cómo está concebido en el proyecto sobre la base de la entrega de material de la ayuda ya prometida.

Creemos muy justa la inclusión en la resolución de la felicitación al Director General y a la FAO por la constante vigilancia por la situación alimentaria y agrícola de Africa, así como por los esfuerzos desplegados en su ayuda.

Apoyamos plenamente la resolución.

M. DESEQUELLES (CEE): Je veux d'abord vous dire que la Communauté économique européenne attache une grande importance à la situation alimentaire en Afrique. C'est ainsi que, dans le cadre du Programme spécial de la CEE de lutte contre la faim dans le monde, 70 pour cent des 50 millions d'écus seront délivrés à l'Afrique (l'écu a une valeur sensiblement égale au dollar). La CEE est aussi consciente de la situation alimentaire critique actuelle dans 22 pays d'Afrique à la suite de la sécheresse et des inondations qui ont frappé durement certaines régions du continent africain.

A cet égard, je dois vous informer que le Conseil des ministres du développement des Communautés européennes siège actuellement à Bruxelles et est saisi de ce problème. Vous comprendrez que la CEE et ses Etats Membres ont donc noté avec un intérêt particulier la résolution qui est présentée sur la situation critique de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique. Après un examen approfondi de cette résolution par les dix pays de la Communauté, nous considérons (après acceptation de certaines modifications et notamment du quatrième considérant du préambule, et à l'article 2 du dispositif que nous pourrions présenter dans le cadre d'un groupe de contact- ce dont nous avons déjà informé certains pays africains) qu'il nous serait possible de supporter cette résolution.

De toute façon nous remettons nos propositions de modifications au secrétariat. Je vous remercie.

Mrs. M. FENWICK (United States of America): I am happy to join in this; I wish I could have been included as a co-sponsor, the situation is so grave. I have a small amendment to line 1, paragraph 2 in the Preamble, "Noting that the population of Africa is increasing and that the present food supply ...", and so on; in other words, to insert that we note the population is increasing. This is necessary because it is true, because it adds to the crisis, because it refers to something which FAO has reported on. I am happy to say it has the approval of my colleagues from Cameroon and Senegal to whom I have had the opportunity of speaking. I wish I had been able to speak to all sponsor members, but I offer that as a small and sensible suggestion for that item.

S. ALI KETRANJJI (Algérie): Je me réfère au paragraphe 2 de la version française où il est dit "souscrit aux appels qu'il a lancés en faveur des pays d'Afrique menacés par des pénuries alimentaires et exhorte la communauté internationale à y répondre généreusement ...": je recommande de supprimer le mot "généreusement" et de le remplacer par la phrase: "à y répondre de manière conséquente".

El PRESIDENTE: Señores, nos hemos referido a la totalidad de las sugerencias por escrito, aquellas que se han hecho oralmente y que resultan sencillas se han tomado en cuenta, de manera que vamos a pasar al siguiente tema, y una vez que organicemos los comentarios que nos han formulado regresaremos al tratamiento de esta resolución, antes de terminar la sesión de la mañana.

Pasamos ahora al tema 10 de nuestra agenda, relativo al informe provisional sobre las actividades del Día Mundial de la Alimentación. El documento sobre el que se basa este tema es el C 83/9. Quiero invitar al Sr. Moreno Rojas a que presente este tema.

De igual significación es el esfuerzo que vienen realizando las organizaciones religiosas para que el Día Mundial de la Alimentación adquiera una perspectiva en los términos en que se está desarrollando.

Por todo ello, señor Presidente y señores delegados, quisiéramos en esta oportunidad, a la vez que presentar este informe del año 1983, señalar que la Secretaría de la FAO y el Director General ven con gran perspectiva que este proceso pueda continuar desarrollándose en una forma dinámica. Tenemos consciencia de que la fecha se va estableciendo en la mayoría de los países del mundo y tanto los jefes de Estado como los ministros de agricultura y la prensa, la televisión y la radio van tomando conciencia de que esta fecha, que coincide con la creación de nuestra Organización es la oportuna para discutir los problemas de la alimentación en el mundo. Y por ello queremos reiterar la determinación de prestar, dentro de los limitados recursos con que contamos, un renovado y continuado apoyo al esfuerzo que los países vienen desarrollando y establecer este tipo de evento en sus calendarios.

Quisiera poner término a esta intervención recordando que el Día Mundial de la Alimentación debe ser de toma de conciencia que responda a lo que es un sentimiento de tipo nacional e internacional. Es a ese sentimiento al que apelamos, porque creemos que no sólo basta tener la convicción de los puntos en que estamos comprometidos, sino que también en un mundo en el cual existen elementos de confusión en la discusión de temas que nos atraen, es precisamente en torno a esta confusión donde tenemos que hacer un esfuerzo para establecer las prioridades y en torno a ellas poder hacer claridad, para resolver los problemas de la justicia, de la paz y de la soberanía nacional.

Muchas gracias, señor Presidente.

EL PRESIDENTE: Agradezco al Sr. Moreno su comprensiva y entusiasta exposición, que sin duda viene a complementar y a actualizar el documento C 83/9 de este punto 10 de nuestra agenda.

No es necesario que señale yo ninguno de los aspectos trascendentales que ha manifestado el Sr. Moreno en torno a la importancia de ese que llamó momento culminante de reflexión en torno a los avances y situación relativa al hambre así como a los esfuerzos distributivos de la FAO. Estoy convencido de que todos nos hallamos plenamente conscientes de ello.

Señores, no quiero abrir en este momento debate en torno a dicho punto. Ello sería hoy por la tarde; pero quisiera, eso sí, informarles de que la Secretaría ha pedido revisar los comentarios y las sugerencias habidas en torno al proyecto de resolución. Para facilitar la creación de un grupo de contacto, deseo consultar a la Comunidad si las sugerencias hechas han sido a nombre de cada uno de los países de la comunidad y si esos países las suscriben.

G. DESESQUELLES (CEE): Le texte qui vient d'être présenté au nom de la CEE et de dix Etats membres est une position commune de dix pays. C'est une position de départ et il est évident que, compte tenu des discussions qui pourraient avoir lieu, elles pourraient être aménagées, adaptées, compte tenu de la sensibilité des différents textes de chacun des pays de la CEE. A ce stade, c'est une position commune des dix pays de la CEE.

EL PRESIDENTE: Señores, si así es, entonces el grupo de contacto podrá disponer de una sala, que dentro de unos momentos nos informará la secretaría de cuál será.

Es la sala de Alemania, que estará disponible hoy a partir de las 15.00 horas.

Sugiero que los integrantes de tal grupo de contacto seamos los siguientes países: Por supuesto, uno o dos de aquellos que hicieron la notificación en relación a esta resolución. Quizá Cabo Verde pudiera consultar cuáles de esos países pudieran estar presentes. Esta Presidencia sugiere también que Camerún pudiera estar en ese grupo de contacto, en unión de otras naciones que esperamos designe Cabo Verde.

Así, sugerimos: la delegación de Somalia, Sudán, Guinea-Bissau y de Grecia (a nombre de la Comunidad Económica Europea), así como los Estados Unidos de América, y la delegación de Cuba pudiera estar presente también en dicho grupo de contacto.

Si alguna de dichas delegaciones no desea estar presente, suplico que lo diga y si alguna otra deseara participar, que lo solicite.

¿La delegación de Australia desea participar? (afirmaciones). También se incorpora el grupo.

¿Hay alguna otra delegación más? La delegación de Francia desea inclusive participar, y asimismo las de Argentina y de Lesotho.

Le paragraphe suivant doit être inséré entre les paragraphes 24 et 25 du Document C 83/I/REP/1:

1. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution .../83

SITUATION CRITIQUE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

LA CONFERENCE,

Notant avec une profonde préoccupation la dégradation constante de la situation alimentaire et agricole dans la plupart des pays d'Afrique depuis vingt ans, qui a entraîné une réduction de la production et de la consommation alimentaires par habitant et un accroissement alarmant du nombre de personnes exposées à la malnutrition, à la faim et à la famine,

Notant que la population de l'Afrique augmente et que l'actuelle crise des approvisionnements alimentaires dans plusieurs pays d'Afrique est aggravée par des facteurs tels que la sécheresse persistante, les pluies insuffisantes, les feux de brousse, le brûlage des pâturages, la désertification, les afflux de réfugiés, les attaques particulièrement graves des ravageurs, les épizooties et le manque chronique de moyens de production,

Rappelant les appels répétés du Directeur général de la FAO en faveur des pays d'Afrique pour les aider à surmonter les pénuries alimentaires critiques et à éviter la décimation progressive du cheptel et en particulier ceux qu'il a adressés à l'ECOSOC pendant la session de l'été 1983 et à l'Assemblée générale des Nations Unies pendant sa session actuelle,

Notant avec une profonde préoccupation que l'équipe spéciale FAO/PAM constituée par le Directeur général de la FAO a constaté que les approvisionnements alimentaires se sont gravement détériorés dans pas moins de 22 pays d'Afrique et qu'il faudra faire un effort maximum pour fournir dans les prochains mois des secours alimentaires qui devraient atteindre, suivant des estimations récentes de ladite équipe, environ 1 million de tonnes en sus de l'aide alimentaire déjà promise pour 1983/84, ainsi que des moyens de production agricole d'une valeur estimée à 76 millions de dollars pour relancer l'agriculture et l'élevage,

Rappelant les efforts croissants que font les pays d'Afrique pour accélérer le développement de leur secteur alimentaire et agricole et leur volonté expresse d'accorder à l'alimentation et à l'agriculture une priorité élevée conformément au Plan d'action de Lagos pour l'application de la Stratégie de Monrovia en vue du développement économique et social de l'Afrique,

1. Félicite le Directeur général de la FAO des efforts incessants qu'il déploie pour appeler l'attention de la communauté internationale sur les souffrances des pays d'Afrique victimes de pénuries alimentaires aiguës et en particulier de l'initiative opportune qu'il a prise de convoquer des réunions spéciales consacrées à la situation critique des approvisionnements alimentaires en Afrique.

2. Souscrit aux appels lancés par le Directeur général en faveur des pays d'Afrique menacés de pénuries alimentaires et exhorte la communauté internationale à y répondre généreusement, notamment en fournissant d'urgence une aide alimentaire supplémentaire qui, suivant des estimations récentes de l'équipe spéciale FAO/PAM, devrait s'élever à environ 1 million de tonnes en sus de celle ^{engagement des donateurs} qui a déjà été promise, ainsi que des moyens de production agricole d'une valeur estimée par la même source à 76 millions de dollars pour relancer l'agriculture et l'élevage,

3. Exhorte les gouvernements des pays touchés à mobiliser au maximum les ressources locales pour affronter la crise alimentaire actuelle et à rationaliser les dispositifs locaux de transport et de logistique pour supprimer les goulots d'étranglement qui pourraient entraver la réception, le transport et la distribution des approvisionnements,

4. Se félicite de l'aide alimentaire et au développement fournie aux pays africains par un certain nombre de pays donateurs, d'organisations internationales et d'organes intergouvernementaux et de la volonté qu'ils ont exprimée d'examiner la possibilité d'accroître cette aide comme l'a demandé le Directeur général de la FAO,

5. Souligne qu'il est nécessaire de redoubler d'effort pour accélérer la livraison effective de l'aide alimentaire déjà promise afin qu'elle parvienne sans retard aux personnes qui en ont besoin et de décider sans délai et selon les possibilités d'allocations supplémentaires d'aide alimentaire destinées à parer aux pénuries prévues avant les prochaines récoltes en 1984,

6. Insiste sur le besoin d'assurer de toute urgence la relance de l'agriculture et de l'élevage dans les pays affectés, notamment par des dons de moyens de production agricole tels que semences, engrais, pesticides, vaccins, matériel agricole, aliments pour animaux, etc.,

7. Attire l'attention sur la nécessité d'assurer le transport intérieur des vivres et des moyens de production dans les pays confrontés à de graves problèmes de transport et de logistique, notamment pour acheminer les approvisionnements jusqu'aux endroits les plus éloignés et les plus difficiles d'accès,

62. Etant donné la complexité et la persistance des problèmes liés à la sécurité alimentaire, la proposition de renforcer le CSA, dans les limites de son mandat actuel, a recueilli une large adhésion. La Conférence a invité instamment toutes les organisations internationales qui s'occupent des problèmes alimentaires à coopérer étroitement et à coordonner leurs activités, en tenant compte de leurs mandats respectifs, pour accélérer les progrès dans la voie de la sécurité alimentaire.

63. La Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution .../83

SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

LA CONFERENCE,

Reconnaissant que la sécurité alimentaire mondiale reste peu satisfaisante et précaire et exprimant en particulier ses vives préoccupations devant la gravité de la situation alimentaire en Afrique,

Rappelant la résolution 3/79 de la vingtième session de la Conférence, qui souscrivait au Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale,

Réaffirmant qu'il est important de mettre en oeuvre les mesures énoncées dans la Déclaration de principes et le Programme d'action de la CMRADR pour assurer à tous les hommes l'accès aux produits alimentaires de base dont ils ont besoin,

Reconnaissant qu'il est urgent de stabiliser les prix et les approvisionnements alimentaires grâce à une meilleure entente des principaux pays exportateurs et importateurs,

Considérant que le Conseil à sa quatre-vingt-troisième session (juin 1983) a souscrit au rapport et aux recommandations de la huitième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA),

Notant que le Conseil mondial de l'alimentation, à sa neuvième session ministérielle, a enregistré avec satisfaction l'adoption par le Comité d'un concept révisé de la sécurité alimentaire mondiale et que l'ECOSOC, à sa deuxième session ordinaire de 1983, a demandé que ce concept révisé soit appliqué le plus largement possible par la communauté internationale et par les instances compétentes du système des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'état d'avancement du plan d'action visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale où sont réexaminées les concepts et les approches. 1/,

1/ Doc. C 83/20.

1. Approuve le concept révisé de la sécurité alimentaire mondiale tel qu'adopté par le CSA et qui vise à i) assurer la production d'approvisionnements alimentaires suffisants, ii) stabiliser au maximum le flux des approvisionnements alimentaires, et iii) assurer la sécurité d'accès aux approvisionnements à ceux qui en ont besoin.

2. Recommande que les gouvernements prennent des mesures appropriées aux niveaux national et régional et cherchent à appliquer des mesures appropriées au niveau mondial pour poursuivre ces objectifs.

3. Invite les gouvernements des pays en développement, particulièrement ceux des pays à faible revenu et à déficit alimentaire qui ne l'ont pas encore fait:

a) à donner la plus haute priorité possible au secteur de l'alimentation et de l'agriculture et à concevoir, adopter et exécuter des programmes nationaux de sécurité alimentaire faisant partie intégrante des stratégies de développement global, en vue d'assurer des approvisionnements alimentaires suffisants, stables et accessibles;

b) à élaborer et à appliquer, dans le cadre des programmes nationaux de sécurité alimentaire, des politiques appropriées de prix et de commercialisation, assorties de mesures de soutien, pour assurer des prix stables et rémunérateurs aux producteurs et des prix raisonnables aux consommateurs, en particulier ceux dont les revenus sont faibles;

c) à faciliter l'accès aux produits alimentaires en adoptant des mesures visant à accroître l'emploi et les revenus des catégories économiquement faibles, en particulier des paysans sans terre et des autres groupes de population pauvres.

4. Invite instamment les gouvernements des pays donateurs et ceux des autres pays qui sont en mesure de le faire ainsi que les organisations internationales compétentes à fournir aux pays en développement, à titre bilatéral ou multilatéral selon les cas, toutes les formes d'assistance nécessaires, notamment alimentaire, financière et technique, pour les aider à élaborer et exécuter leurs programmes nationaux de sécurité alimentaire, et en particulier:

a) à faciliter les efforts déployés par les pays en développement, plus particulièrement par les pays à faible revenu et à déficit alimentaire, pour accroître la production alimentaire, réduire les pertes alimentaires encore élevées et combattre la faim et la malnutrition et portant sur tous les aliments de base - céréales, plantes racines, tubercules, légumineuses et huiles alimentaires - ainsi que sur les aliments de complément indispensables;

b) à fournir dans toute la mesure possible des ressources supplémentaires pour les activités de sécurité alimentaire et notamment le Programme d'assistance à la sécurité alimentaire, le Programme de prévention des pertes de produits alimentaires (PPA), et les autres programmes d'action de la FAO en la matière et à intensifier l'assistance bilatérale en faveur de la sécurité alimentaire;

c) à prendre toutes les mesures possibles pour répondre aux besoins d'aide alimentaire des pays en développement, en considérant comme un indicateur utile de ces besoins l'estimation des secrétariats de la FAO et du PAM selon laquelle les besoins d'aide alimentaires vont probablement atteindre 20 millions de tonnes en 1985;

d) à fournir des contributions supplémentaires, en aliments ou en espèces, à la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) pour atteindre et en cas de besoin dépasser l'objectif actuel ^{1/}, car il est possible que ce volume ne suffise pas pour satisfaire entièrement les besoins, et à exhorter aussi les autres pays à y verser des contributions appropriées.

5. Reconnait qu'un commerce d'exportation libre et croissant est l'un des fondements importants de la sécurité alimentaire et invite tous les pays à oeuvrer pour la libéralisation des échanges commerciaux et invite particulièrement les pays développés à renoncer aux mesures protectionnistes, spécialement en ce qui concerne les produits exportés par les pays en développement 2/.

6. Demande aux organismes régionaux et sous-régionaux de réexaminer leurs objectifs politiques en vue de promouvoir la sécurité alimentaire régionale et sous-régionale et prie le Directeur général de continuer à aider les pays en développement à mettre en place des dispositifs régionaux ou sous-régionaux de sécurité alimentaire ou à renforcer ceux qui existent déjà quand cela est faisable et économiquement viable et à promouvoir la coopération économique et technique dans ce domaine entre les pays en développement.

7. Invite les organisations et institutions internationales qui s'occupent des problèmes alimentaires à coopérer étroitement et à coordonner leurs efforts, en tenant compte de leurs mandats respectifs, pour éviter les doubles emplois et les gaspillages de ressources et pour accélérer au maximum la réalisation de l'objectif commun qui est d'assurer un système viable de sécurité alimentaire mondiale conforme au nouveau concept élargi.

1/ L'objectif actuel est de 500 000 tonnes.

2/ Voir aussi Résolution 159 (VI) de la CNUCED.

8. Invite le Conseil à prendre les mesures qu'il juge opportunes pour renforcer l'efficacité du CSA, dans les limites de son mandat actuel.

9. Invite le Directeur général à commencer à prendre des mesures de suivi dans les domaines où le CSA s'est déjà mis d'accord et à mettre l'accent, dans les travaux futurs, sur les propositions au sujet desquelles un consensus semble réalisable prochainement; cela n'empêcherait pas de formuler et d'examiner des propositions auxquelles le CSA ou d'autres instances appropriées pourraient donner suite à moyen et à long terme.

10. Invite le Conseil à continuer à suivre de près les problèmes à long terme que rencontrent en matière de production alimentaire des pays en développement, et en particulier des pays d'Afrique à déficit alimentaire et à bas revenu, et à recommander des mesures correctives à prendre en priorité sur les plans national et international.

(Adoptée le novembre 83)

Résolution /83

REVISION ET MISE A JOUR DES LIGNES D'ORIENTATION ET DES OBJECTIFS
DE L'AJUSTEMENT AGRICOLE INTERNATIONAL

LA CONFERENCE,

Soulignant le rôle fondamental du secteur alimentaire et agricole dans la réalisation des objectifs de la stratégie internationale de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement;

Notant qu'une grande partie des objectifs visés dans les résolutions et la Déclaration sur l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition adoptées en novembre 1974 par la Conférence mondiale de l'alimentation n'ont pas été atteints;

Considérant les dispositions pertinentes de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa sixième session extraordinaire en mai 1974;

Considérant que des progrès dans l'application des lignes d'orientation et dans la réalisation des objectifs de l'Ajustement agricole international joueraient un rôle essentiel dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international;

Reconnaissant le rôle capital de la réforme agraire et du développement rural pour permettre aux pays d'éliminer la pauvreté et d'améliorer la nutrition, à l'aide de politiques propres à assurer la croissance dans l'équité, la redistribution du pouvoir économique et politique et la participation populaire, telles qu'elles sont énoncées dans la Déclaration de principe et le Programme d'action de la CMRADR adoptés en juillet 1979;

Consciente de la nécessité de libéraliser le commerce agricole et de prendre des mesures politiques dans le secteur des produits et du financement, comme le prévoient, entre autres, les résolutions adoptées en juin 1983 lors de la sixième session de la CNUCED - notamment la résolution 159 (VI) - et la Déclaration de la session ministérielle du GATT de novembre 1982;

Réaffirmant la validité des objectifs de l'ajustement agricole international énoncés dans la Résolution 2/73 de la Conférence, à savoir:

- a) croissance plus rapide et plus régulière de la production agricole mondiale, surtout dans les pays en développement où la demande s'accroît le plus vite, grâce à l'exploitation de la diversité des ressources d'un pays à l'autre;
- b) meilleur équilibre entre l'offre et la demande mondiales de produits agricoles, avec une expansion plus ordonnée de la production et de la consommation alimentaires et plus de sécurité dans l'approvisionnement de tous les groupes de consommateurs en aliments qualitativement et quantitativement suffisants, compte tenu de la nécessité d'utiliser de façon plus rationnelle les ressources alimentaires et agricoles du monde, qu'il s'agisse d'inputs ou d'outputs;
- c) accélération ordonnée de l'expansion des échanges de produits agricoles et stabilité accrue des prix et des marchés;
- d) élargissement de la part des pays en développement dans l'expansion générale du commerce agricole;

Rappelant que la Conférence, à sa dix-huitième session, a souscrit aux lignes d'orientation de l'ajustement agricole international;

Rappelant en outre que la Conférence, à sa vingtième session, a décidé que les lignes d'orientation de l'ajustement agricole international devraient être réexaminées et révisées le cas échéant, à la lumière de l'évolution de la production, de la consommation et du commerce mondiaux des produits agricoles, compte tenu des objectifs de la stratégie internationale du développement et des conclusions et recommandations adoptées en la matière par la CMRADR, la CNUCED, le Conseil mondial de l'alimentation et les autres instances compétentes;

Consciente par ailleurs des progrès enregistrés pour aboutir à un accord sur une révision et une mise à jour des lignes d'orientation, lors d'une consultation gouvernementale organisée en mars 1981;

Notant les lignes d'orientation et les objectifs qui ont été proposés en matière d'ajustement agricole international et qui ont recueilli l'adhésion générale d'un groupe de contact lors de la quatre-vingt-deuxième session du Conseil, ainsi que la décision du Conseil et les soumettre à l'examen de la vingt-deuxième session de la Conférence pour adoption éventuelle;

1. Approuve comme cadre d'action général les lignes d'orientation et les objectifs de l'ajustement agricole international figurant en annexe;
2. Invite instamment les gouvernements des États Membres à en tenir compte pour élaborer et appliquer des politiques et des mesures nationales et internationales dans ce domaine, tout en reconnaissant à chaque pays le droit d'élaborer et d'appliquer ses propres politiques de développement agricole selon ses exigences spécifiques;
3. Invite les chefs de secrétariat des autres organisations internationales et régionales à tenir compte de ces lignes d'orientation et de ces objectifs pour définir et appliquer les éléments de leurs programmes qui portent sur l'ajustement agricole;
4. Demande au Directeur général d'analyser les progrès accomplis en vue de réaliser les politiques et les objectifs convenus en matière d'ajustement agricole international à l'aide de ces lignes d'orientation et de ces objectifs révisés et mis à jour et de préparer des rapports de situation à l'intention des sessions futures de la Conférence.

(Adoptée novembre 1983)

APPENDICE A LA RESOLUTION .../83

LIGNES D'ORIENTATION ET OBJECTIFS DE L'AJUSTEMENT AGRICOLE INTERNATIONAL

LIGNE D'ORIENTATION 1

La production alimentaire et agricole dans les pays en développement en particulier dans les pays les moins avancés et les pays en développement appartenant aux autres catégories spéciales où les besoins et les problèmes de développement sont les plus grands, devrait progresser pendant la troisième décennie des Nations Unies pour le développement à un taux annuel moyen de 4 pour cent au moins. Ce taux est nécessaire pour répondre aux besoins nutritionnels et à la demande croissante de la population de ces pays, jeter les bases d'une industrialisation et d'une diversification plus rapides de leurs structures économiques, redresser les déséquilibres de plus en plus marqués de la production mondiale et permettre aux pays en développement de devenir plus autonomes en ce qui concerne la production des denrées alimentaires de base. A cette fin, les pays en développement devraient continuer de renforcer l'élaboration et l'exécution des plans de développement agricole et alimentaire et des stratégies intéressant le secteur alimentaire dans le cadre de leurs priorités et programmes nationaux de développement. Les pays développés, tout en visant dans leurs politiques agricoles l'utilisation la plus rationnelle des ressources, devraient s'efforcer de prendre en compte les besoins et intérêts particuliers des pays en développement et la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire mondiale. Les pays développés feront de leur mieux pour réaménager les secteurs de leurs productions agricole et manufacturière qui ont besoin d'être protégés contre les exportations des pays en développement, facilitant ainsi l'accès aux marchés des produits alimentaires et agricoles. Les pays développés devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir, lorsqu'ils élaborent et appliquent leurs politiques agricoles nationales, pour éviter que celles-ci ne nuisent à l'économie des pays en développement. Tous les pays devraient s'efforcer de rationaliser les systèmes de production, compte tenu de leurs besoins et de leurs possibilités.

LIGNE D'ORIENTATION 2

Le flux total de ressources financières et autres allant au secteur agricole et alimentaire des pays en développement devrait être considérablement accru, surtout pour l'expansion et la diversification de la production ^{1/}. Un renforcement important de la recherche agricole aux niveaux national, régional et international devrait s'accompagner d'efforts spéciaux pour utiliser plus efficacement les ressources et améliorer les technologies existantes. La communauté internationale devrait soutenir des mesures visant à fournir des facteurs de production agricole, notamment des engrais, des semences améliorées et des pesticides, ainsi que les efforts en vue de prévenir les pertes après récolte. Il faudrait porter une attention particulière au développement de la vulgarisation agricole au niveau des intéressés. L'action requise est du ressort aussi bien des pays développés que des pays en développement.

^{1/} La nécessité d'accroître ces flux est mise en évidence par les estimations, contenues dans l'étude FAO, Agriculture: Horizon 2000 - portant sur 90 pays en développement à l'exclusion de la Chine -, de l'accroissement annuel requis des principaux facteurs de production dans 90 pays en développement pendant la période 1980-2000: investissement total 4,4 pour cent, facteurs de production courants (y compris engrais) 5,8 pour cent; engrais 8,5 pour cent; irrigation 2,1 millions d'hectares.

LIGNE D'ORIENTATION 3

Les pays en développement devraient donner la priorité, conformément à leurs plans nationaux, à l'adaptation de cadres institutionnels et de structures agricoles qui permettent à la grande majorité des masses rurales, y compris aux paysans sans terre et aux petits cultivateurs, un accès plus large et plus équitable:

- aux ressources en terres et en eaux et aux autres ressources naturelles;
- aux facteurs de production, marchés et services;
- aux technologies nouvelles et améliorées;
- à l'éducation, à la vulgarisation, à la recherche et à la formation;

et encourager, par des politiques de prix appropriées et d'autres mesures, l'accroissement de la production et l'utilisation optimale des facteurs offerts par la technologie appropriée disponible.

LIGNE D'ORIENTATION 4

Les politiques nationales de développement agricole et rural devraient favoriser la participation entière et réelle de la population rurale à la prise de décisions, à la mise en oeuvre et à l'évaluation du processus de réforme agraire et de développement rural grâce à la promotion des organisations rurales, notamment des associations de travailleurs ruraux et des coopératives, et au renforcement des pouvoirs locaux. En particulier dans les pays où l'égalité des femmes par rapport aux hommes n'est pas reconnue, la pleine intégration des femmes dans le développement rural sur un pied d'égalité devrait être encouragée par les moyens suivants:

- assurer l'égalité juridique et un accès plus large aux services ruraux;
- promouvoir les organisations féminines comme première étape de l'intégration des femmes dans les organisations rurales d'ensemble;
- accroître les possibilités d'éducation, de formation et d'emploi.

Les gouvernements devraient envisager des mesures prioritaires en vue de mobiliser l'énergie des jeunes pour toute une gamme d'activités de développement.

LIGNE D'ORIENTATION 5

Tous les pays devraient établir des politiques intégrées de production alimentaire et de nutrition. Dans le cadre des stratégies nationales de développement, les pays devraient se fixer des objectifs opérationnels en ce qui concerne l'amélioration des modes de consommation alimentaires de tous les groupes socio-économiques et l'élimination progressive de la malnutrition. Lorsque cela est possible et opportun, des considérations nutritionnelles devraient être incorporées dans la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation des projets de développement.

LIGNE D'ORIENTATION 6

Les pays en développement devraient s'efforcer d'appliquer des mesures économiques et sociales spéciales pour assurer une répartition juste et équitable des revenus. Le cas échéant, ces mesures pourraient comprendre des subventions des produits alimentaires ou des compléments de revenu de façon à accroître la consommation alimentaire des groupes à faible revenu et à améliorer le niveau nutritionnel des couches sous-alimentées de la population, en particulier des groupes vulnérables. Afin d'assurer une meilleure utilisation des produits alimentaires, il faudra redoubler d'efforts pour réduire les pertes d'aliments à tous les niveaux et améliorer l'entreposage, la transformation, le transport, la commercialisation et la qualité des denrées. Les pays en développement devraient promouvoir le renforcement de l'autosuffisance nationale et collective dans le domaine alimentaire grâce à l'accroissement de la production et de la consommation d'aliments d'origine locale ou régionale.

LIGNE D'ORIENTATION 7

Tous les pays, et notamment les pays développés, devraient faire preuve de la volonté politique nécessaire en s'abstenant, dans toute la mesure possible, de créer de nouveaux obstacles tarifaires ou non tarifaires aux importations de produits agricoles et de produits dérivés, en particulier celles qui proviennent des pays en développement, et ils devraient améliorer progressivement l'accès aux marchés internationaux afin de soutenir une tendance dynamique à l'accroissement du volume des échanges de ces produits ainsi qu'une plus grande diversification des produits. Les pays importateurs devraient éviter de perturber arbitrairement les possibilités de commerce qui commencent à se faire jour et les échanges existants. Les pays exportateurs devraient restreindre dans toute la mesure possible les subventions à l'exportation et les mesures analogues qui pourraient entraver le commerce, notamment celui des pays en développement.

LIGNE D'ORIENTATION 8

Tous les pays devraient faire le maximum d'efforts et adopter des mesures appropriées pour accroître la stabilité des marchés mondiaux et des produits agricoles à des prix rémunérateurs pour les producteurs et équitables pour les consommateurs, en ayant recours dans les cas appropriés à des accords internationaux sur les produits. A cet égard, la communauté internationale devrait prendre des mesures pour assurer aux pays importateurs, en particulier aux pays à faible revenu, l'accès aux approvisionnements de produits alimentaires à des conditions raisonnables, surtout en période de pénurie mondiale.

LIGNE D'ORIENTATION 9

Les pays en développement devraient promouvoir et élargir le commerce des produits alimentaires et agricoles ainsi que la coopération économique et technique à l'intérieur de leur groupe conformément aux décisions prises en la matière par ces pays dans le Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et le Cadre de négociations, adoptées à la quatrième réunion ministérielle du Groupe des 77 (février 1979), ainsi que dans d'autres instances internationales. La communauté internationale apportera aux efforts des pays en développement une aide et un soutien appropriés.

LIGNE D'ORIENTATION 10

Il faudrait prendre des mesures d'urgence pour instaurer réellement la sécurité alimentaire mondiale. Tous les pays devraient participer à la réalisation de la sécurité alimentaire mondiale et, dans la mesure de leurs moyens, au maintien de stocks céréaliers mondiaux suffisants qui, selon les estimations du secrétariat de la FAO, devraient, à l'échelle mondiale, représenter environ 17 à 18 pour cent de la consommation annuelle mondiale 1/. Des efforts concertés devraient être entrepris pour conclure un nouvel accord international sur les céréales en vue de stabiliser les marchés, d'améliorer la sécurité alimentaire et de mettre en place un système, coordonné sur le plan international, de réserves alimentaires nationales. A titre transitoire, les pays devraient prendre rapidement des mesures pour appliquer sur une base volontaire le Plan d'action de la FAO pour la sécurité alimentaire mondiale. Le Fonds monétaire international devrait continuer de fournir, dans le cadre de son mécanisme de financement compensatoire, un soutien supplémentaire à la balance des paiements pour aider les pays membres à faire face à l'accroissement de leurs dépenses d'importation céréalieres. L'objectif de 500 000 tonnes de céréales prévu pour la Réserve alimentaire internationale d'urgence devrait être réalisé immédiatement. Tous les pays devraient soit contribuer (pour ceux qui ne le font pas encore), soit accroître leur contribution à la Réserve. La Réserve doit être maintenue à 500 000 tonnes. Il faudrait examiner rapidement des propositions visant à renforcer la Réserve pour faire face aux besoins futurs en cas d'urgence. Les pays devraient éviter de prendre des mesures pouvant affecter la capacité des pays en développement de satisfaire leurs besoins fondamentaux en céréales et aboutir à une détérioration de la consommation humaine en période de production déficitaire. Un accord général tendant à éviter de telles actions en période de crise alimentaire serait de nature à renforcer considérablement la sécurité alimentaire mondiale. Lors de pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur, les pays devraient envisager de prendre des dispositions entrant dans le cadre du Programme des consultations et mesures éventuelles destinées à parer aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur.

1/ Voir le rapport du Groupe intergouvernemental sur les céréales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la sécurité alimentaire mondiale (CCP: GR 75/9) qui est paru en août 1975, et le rapport de la cinquième session du Comité FAO sur la sécurité alimentaire mondiale (CL 78/10).

LIGNE D'ORIENTATION 11

L'aide alimentaire est un moyen provisoire de développement. Il faudrait que les objectifs actuels de l'aide alimentaire soient pleinement atteints par la communauté internationale tout entière. Il conviendrait de n'épargner aucun effort pour augmenter à la fois le nombre des contributeurs et le montant des contributions des donateurs actuels. Etant donné que les besoins estimatifs futurs d'aide céréalière pourraient dépasser largement l'objectif actuel de 10 millions de tonnes, il faudrait envisager de réviser cet objectif en hausse, en tenant compte de besoins estimés à 17-18,5 millions de tonnes de céréales, qui sont d'utiles indicateurs des besoins globaux d'aide alimentaire en 1983. Ces estimations devraient être révisées périodiquement ^{1/}. Lors de l'étude des besoins annuels d'aide alimentaire d'ici à 1985, il faudrait tenir compte des chiffres estimatifs de 300 000 tonnes de produits laitiers et de 350 000 tonnes d'huile végétale, qui sont également d'utiles indicateurs des besoins annuels. Les pays qui fournissent une aide alimentaire constituée par ces produits devraient poursuivre leurs efforts et les autres pays qui sont en mesure de le faire devraient également participer ou envisager de participer à ces efforts de façon à satisfaire progressivement les besoins annuels en produits laitiers et huiles végétales. L'aide alimentaire devrait prendre essentiellement la forme de dons pour aider les pays bénéficiaires dans leur effort visant à développer leur agriculture et, en cas de crise, pour contribuer à couvrir les besoins alimentaires des groupes pauvres et vulnérables. Les pays donateurs devraient envisager d'acheminer une plus grande part de leur aide alimentaire par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial et d'autres institutions multilatérales. Il faudrait améliorer la planification prévisionnelle et prévoir une meilleure intégration avec l'aide financière et d'autres formes d'assistance au développement, et accroître les transactions triangulaires.

LIGNE D'ORIENTATION 12

Afin de soutenir les mesures prises par les pays en développement en vue d'accroître substantiellement les investissements dans le secteur agricole, l'aide extérieure provenant de sources de financement tant bilatérales que multilatérales doit être accrue dans des proportions notables afin d'atteindre rapidement le niveau des besoins annuels estimés (aux prix de 1975) à 8,3 milliards de dollars, dont 6,5 milliards à des conditions de faveur. Il ne faut pas oublier cependant que, selon la projection proposée par le secrétariat de la FAO, l'assistance extérieure nécessaire pour ce secteur en 1990 atteindra 11 à 12,5 milliards de dollars (aux prix de 1975). Il faudrait concentrer davantage l'assistance bilatérale et multilatérale assortie de conditions de faveur sur les pays à faible revenu et les donateurs devraient engager des fonds suffisants pour faire face aux dépenses locales et devraient chaque fois que possible répondre favorablement aux demandes de participation financière aux dépenses de fonctionnement entraînées par l'exécution des projets de développement dans le secteur agricole.

^{1/} Dans l'étude de la FAO Agriculture: Horizon 2000 portant sur 90 pays en développement à l'exclusion de la Chine, on estime que, en 1990, les besoins d'aide alimentaire se situeront entre 15 et 26 millions de tonnes.

10. La Conférence a affirmé l'importance de l'évaluation et de la documentation des ressources phytogénétiques et elle est convenue qu'il serait souhaitable de créer un point de convergence pour l'information en la matière afin de fournir à tous les utilisateurs les données les plus récentes nécessaires à l'amélioration de leurs principales cultures. Elle a donc recommandé que le Directeur prenne des dispositions en vue de la création d'un système international d'information sur les ressources phytogénétiques, coordonné par la FAO, et en analyse les incidences financières.

11. Sur ces bases, la Conférence a adopté la Résolution ci-après: 1/

Résolution /832/

ENGAGEMENT INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

LA CONFERENCE,

Rappelant sa Résolution 6/81 sur les ressources phytogénétiques,

Reconnaissant que:

- a) les ressources phytogénétiques sont le patrimoine commun de l'humanité et doivent être préservées et librement accessibles pour être utilisées dans l'intérêt des générations présentes et futures;
- b) seul un programme efficace de sélection végétale permettra de tirer pleinement parti des ressources phytogénétiques et, alors que la majeure partie de ces ressources se trouvent dans les pays en développement, sous forme de plantes sauvages et d'anciennes races de pays, la formation et les capacités en matière d'inventaire, d'identification et de sélection des végétaux sont dans beaucoup de ces pays insuffisantes ou même inexistantes;
- c) les ressources phytogénétiques sont indispensables à l'amélioration génétique des plantes cultivées, mais n'ont pas été suffisamment prospectées et sont menacées d'appauvrissement et de disparition,

Considérant que:

- a) la communauté internationale devrait adopter un ensemble concret de principes visant à promouvoir la prospection, la conservation, la documentation, la disponibilité et l'utilisation intégrale des ressources phytogénétiques essentielles au développement agricole;

1/ Le Gouvernement de Nouvelle-Zélande a réservé sa position à l'égard du texte de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques parce que ce texte ne comprend aucune disposition pour sauvegarder les droits des obtenteurs.

2/ Les Gouvernements du Canada, du Japon, de la Suisse et des Etats-Unis d'Amérique ont réservé leur position à l'égard de la résolution et de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques.

- b) il incombe aux gouvernements d'entreprendre les activités nécessaires pour assurer la prospection, la collection, la conservation, l'entretien, l'évaluation, la documentation et l'échange des ressources phylogénétiques dans l'intérêt de l'humanité tout entière, de fournir un appui financier et technique aux instituts actifs dans ces domaines, et de veiller à ce que les avantages découlant de la sélection soient répartis de façon équitable et sans aucune restriction;
- c) le progrès de la sélection végétale est essentiel pour le développement présent et futur de l'agriculture, et la création ou le renforcement des capacités de sélection végétale et de production semencière aux niveaux national, sous-régional et régional est un préalable indispensable à une coopération internationale efficace pour la prospection, la collecte, la conservation, l'entretien, l'évaluation, la documentation et l'échange des ressources phylogénétiques;
1. Adopte l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques ci-joint;
 2. Invite le Directeur général à transmettre la présente Résolution et l'Engagement international qui y est annexé aux Etats Membres de la FAO, aux Etats non Membres qui sont membres des Nations Unies, de l'une des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi qu'aux instituts internationaux autonomes qui s'occupent de ressources phylogénétiques et d'inviter ces organismes à lui faire savoir s'ils s'intéressent à l'Engagement et dans quelle mesure ils peuvent donner effet aux principes énoncés dans l'Engagement, spécialement aux Articles 3 à 5;
 3. Exhorte les gouvernements et les instituts en question à donner effet aux principes de l'Engagement, à appuyer les arrangements internationaux qui y sont décrits et à y participer.
 4. Souscrit à la proposition du Directeur général tendant à créer le plus tôt possible dans le cadre de la FAO un comité intergouvernemental ou un autre organe s'occupant des ressources phylogénétiques et ouvert à tous les Etats s'intéressant à l'Engagement.

Annexe

ENGAGEMENT INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

I. GENERALITES

Article 1 - Objectifs

1. L'objectif du présent Engagement est de faire en sorte que les ressources phylogénétiques présentant un intérêt économique et/ou social, notamment pour l'agriculture, soient prospectées, préservées, évaluées et mises à la disposition des sélectionneurs et des chercheurs. Cet Engagement se fonde sur le principe universellement accepté selon lequel les ressources phylogénétiques sont le patrimoine commun de l'humanité et devraient donc être accessibles sans restriction.

Article 2 - Définitions et champ d'application

2.1 Dans le présent Engagement :

- a) L'expression "ressources phylogénétiques" désigne le matériel de reproduction ou de multiplication végétative des catégories suivantes de plantes :
- i) variétés cultivées (cultivars) actuellement utilisées et récemment créées;
 - ii) cultivars obsolètes;
 - iii) cultivars primitifs (races de pays);
 - iv) espèces sauvages et adventices proches parentes de variétés cultivées;
 - v) souches génétiques spéciales (lignées de sélection avancées, lignées d'élite et mutants);
- b) le terme "collection de base de ressources phylogénétiques" désigne une collection de semences ou de matériel de multiplication végétative (pouvant aller des cultures tissulaires à des plantes entières) mise en sécurité pour conserver à long terme la variation génétique à des fins scientifiques et comme base pour la sélection végétale;
- c) les termes "collection active" désignent une collection qui complète une collection de base et dont on tire des échantillons de semences pour distribution, échange ainsi qu'à d'autres fins telles que multiplication et évaluation;
- d) le terme "institut" désigne une entité dotée ou non de la personnalité juridique établie au niveau international ou national, à des fins intéressant la prospection, la collecte, la conservation, l'entretien, l'évaluation ou l'échange des ressources phylogénétiques;
- e) le terme "centre" désigne un institut détenant une collection de base ou active de ressources phylogénétiques, tel que décrit à l'article 7.

2.2 Le présent Engagement porte sur les ressources génétiques, décrites au paragraphe 2.1(a), de toutes les espèces présentant, ou pouvant présenter à l'avenir, un intérêt économique et/ou social, notamment pour l'agriculture, et plus particulièrement sur les plantes alimentaires cultivées.

Article 3 - Prospection des ressources phylogénétiques

3.1 Les gouvernements adhérant au présent Engagement organiseront ou feront organiser des missions de prospection conduites conformément à des normes scientifiques agréées afin d'identifier les ressources génétiques potentiellement utiles qui sont menacées d'extinction dans le pays intéressé, ainsi que les autres ressources phylogénétiques du pays qui pourraient être utiles au développement agricole mais dont l'existence ou les caractéristiques essentielles sont actuellement inconnues et en particulier :

- a) les races de pays ou cultivars connus et menacés d'extinction parce qu'ils ont été abandonnés en faveur de nouveaux cultivars;
- b) les plantes sauvages apparentées à des plantes cultivées dans des zones identifiées comme centres de diversité génétique ou habitat naturel;
- c) les espèces qui ne sont pas cultivées mais qui pourraient être utilisées dans l'intérêt de l'humanité comme source d'aliments ou de matière première (pour la production de fibres, de produits chimiques, de médicaments ou de bois).

3.2 Dans les activités visées à l'article 3.1, on cherchera particulièrement à conserver les espèces dont le danger d'extinction est certain ou probable en raison des circonstances telles que le défrichement des forêts tropicales humides et des terres semi-arides en vue de l'expansion agricole.

Article 4 - Préservation, évaluation et documentation des ressources phylogénétiques

4.1 Les mesures législatives et autres pertinentes continueront à être appliquées et, le cas échéant, des mesures nouvelles seront élaborées et adoptées pour protéger et préserver les ressources phylogénétiques des espèces végétales poussant dans leur habitat naturel dans les principaux centres de diversité génétique.

4.2 Des mesures seront prises, au besoin sur le plan international, pour assurer la collecte scientifique et la sauvegarde du matériel génétique dans les zones où des ressources phylogénétiques importantes sont menacées d'extinction du fait du développement agricole ou pour d'autres raisons.

4.3 Des mesures appropriées seront également prises pour protéger les ressources phylogénétiques détenues en dehors de leurs habitats naturels dans les banques de gènes ou des collections de plantes vivantes. Les gouvernements et instituts adhérant au présent Engagement veilleront en particulier à ce que lesdites ressources soient conservées et entretenues de façon à préserver leurs caractéristiques utiles aux fins de la recherche scientifique et de la sélection, à ce qu'elles soient évaluées et à ce qu'elles fassent l'objet d'une documentation complète.

Article 5 - Disponibilité des ressources phylogénétiques

5. Les gouvernements et instituts adhérant au présent Engagement qui disposent de ressources phylogénétiques assureront le libre accès à des échantillons de ces ressources et en autoriseront l'exportation lorsqu'elles sont demandées pour la recherche scientifique, la sélection ou la conservation. Les échantillons seront fournis gratuitement sous réserve de réciprocité, ou à des conditions approuvées d'un commun accord.

II. COOPERATION INTERNATIONALE

Article 6 - Généralités

6. La coopération internationale aura particulièrement pour objet:
 - a) d'établir ou de renforcer les capacités des pays en développement, le cas échéant sur une base nationale ou sous-régionale, en ce qui concerne les activités phylogénétiques, notamment l'inventaire, l'identification et la sélection des végétaux, la multiplication et la distribution des semences, afin de rendre tous les pays à même de tirer pleinement parti des ressources phylogénétiques dans l'intérêt de leur développement agricole;
 - b) d'intensifier les activités internationales de préservation, d'évaluation, de documentation, d'échange des ressources phylogénétiques, de sélection végétale, d'entretien du matériel génétique et de multiplication des semences. Cela inclurait des activités menées par la FAO et d'autres institutions compétentes du système des Nations Unies; cela inclurait aussi des activités d'autres institutions, dont celles appuyées par le CCRAI. L'objectif serait d'arriver progressivement à couvrir toutes les espèces végétales importantes pour l'agriculture et les autres secteurs de l'économie, aujourd'hui et à l'avenir;

- c) d'appuyer les dispositifs décrits à l'article 7, et notamment la participation de gouvernements et instituts chaque fois que cela sera approprié et possible;
- d) d'étudier des mesures telles que le renforcement ou la création de mécanismes de financement pour les activités phytogénétiques.

Article 7 - Arrangements internationaux

7.1 Les arrangements internationaux fonctionnant actuellement sous les auspices de la FAO et d'autres organisations du système des Nations Unies et appliqués par des instituts nationaux et régionaux ainsi que par les instituts du GCRAI, en particulier le CIRPG, en vue de la prospection, de la collecte, de la conservation, de l'entretien, de l'évaluation, de la documentation, de l'échange et de l'utilisation des ressources phytogénétiques, seront encore développés et, le cas échéant, complétés pour mettre au point un système mondial et faire en sorte que:

- a) il se développe un réseau internationalement coordonné de centres nationaux, régionaux et internationaux, et notamment un réseau international de collections de base dans des banques de gènes, sous les auspices ou la juridiction de la FAO, ayant assumé la responsabilité de conserver dans l'intérêt de la communauté internationale et en respectant le principe des échanges sans restriction, des collections de base ou des collections actives des ressources phytogénétiques de certaines espèces végétales;
- b) le nombre de ces centres soit progressivement accru afin d'assurer une couverture aussi complète qu'il est nécessaire sur le plan botanique et géographique, compte tenu aussi de la nécessité de conserver en plusieurs exemplaires ces ressources à sauvegarder et préserver;
- c) les activités des centres s'occupant de prospection, de collecte, de conservation, d'entretien, de régénération, d'évaluation et d'échange de ressources phytogénétiques respectent fidèlement les normes scientifiques;
- d) des financements et moyens suffisants soient fournis au niveau national et international pour permettre aux centres de s'acquitter de leurs fonctions;
- e) un système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques conservées dans les collections précitées, coordonné par la FAO et relié aux systèmes établis aux niveaux national, sous-régional et régional, soit mis en place en tirant parti des arrangements qui existent déjà;
- f) la FAO, ou toute autre institution qu'elle aura désignée, soit promptement alertée de tout risque menaçant la permanence et la bonne marche d'un centre, afin que des mesures internationales puissent être prises rapidement pour sauvegarder le matériel conservé.
- g) le CIRPG poursuive et étende ses activités actuelles, dans le cadre de son mandat, en liaison avec la FAO;
- h) i) l'expansion et l'amélioration générales des compétences professionnelles et des structures institutionnelles en la matière dans les pays en développement, y compris la formation dans des instituts appropriés tant dans les pays développés que dans les pays en développement soient financées de manière appropriée; et
ii) l'ensemble des activités menées dans le cadre de l'Arrangement assure une nette amélioration de la capacité des pays en développement à créer et à distribuer des variétés végétales améliorées, comme cela est nécessaire pour garantir des accroissements substantiels de la production agricole, notamment dans les pays en développement.

7.2 Dans le cadre du système mondial, tous gouvernements ou instituts ayant accepté de participer à l'Engagement peuvent en outre informer le Directeur général de la FAO qu'ils souhaitent que la ou les collections de base dont ils sont responsables soient considérées comme faisant partie d'un réseau international de collections de base dans des banques de gènes, sous les auspices ou la juridiction de la FAO. A la demande de la FAO, le centre compétent mettra à la disposition des parties à l'Engagement le matériel contenu dans la collection de base.

Article 8 - Sécurité financière

8.1 Les gouvernements adhérents et les organismes de financement envisageront individuellement et collectivement des mesures propres à donner une base financière plus solide aux activités visant à atteindre les objectifs du présent Engagement, en accordant une attention particulière au besoin des pays en développement de renforcer leurs capacités en matière d'activités liées aux ressources génétiques, à la sélection végétale et à la multiplication des semences.

8.2 Les gouvernements adhérents et les organismes de financement étudieront en particulier la possibilité d'établir des mécanismes qui garantiraient la disponibilité de fonds immédiatement mobilisables pour parer à des situations du type mentionné à l'article 7.1 f).

8.3 Les gouvernements et instituts adhérents ainsi que les organismes de financement envisageront tout spécialement les demandes de fonds extra-budgétaires, d'équipement ou de services formulées par la FAO pour parer à des situations du type mentionné à l'article 7.1 f).

8.4 Le financement de la création et du fonctionnement du réseau international, dans la mesure où il impose des frais supplémentaires à la FAO, sera assuré pour l'essentiel par des ressources extra-budgétaires.

Article 9 - Surveillance des activités et autres responsabilités de la FAO

9.1 La FAO se tiendra en permanence au courant de la situation internationale concernant la prospection, la collecte, la conservation, la documentation, l'échange et l'utilisation des ressources phyto-génétiques.

9.2 En particulier, la FAO créera un organe intergouvernemental qui suivra le fonctionnement des arrangements décrits à l'article 7 et prendra ou recommandera les mesures nécessaires ou souhaitables pour garantir le caractère exhaustif du système mondial et assurer l'efficacité de son fonctionnement conformément aux termes du présent Engagement.

9.3 En s'acquittant des responsabilités décrites dans la partie II du présent Engagement, la FAO consultera les gouvernements qui ont notifié leur intention d'appuyer les arrangements décrits à l'article 7.

III. AUTRES DISPOSITIONS

Article 10 - Mesures phytosanitaires

10. Le présent Engagement s'entend sans préjudice des mesures prises par les gouvernements en application des dispositions de la Convention internationale sur la protection des végétaux - adoptée à Rome le 6 décembre 1951 - pour réglementer l'entrée de ressources phyto-génétiques en vue de prévenir l'introduction ou la propagation d'ennemis des végétaux.

Article 11 - Informations concernant l'application du présent Engagement

11. Au moment de leur adhésion, gouvernements et instituts informeront le Directeur général de la FAO de la mesure dans laquelle ils sont à même d'appliquer les principes énoncés dans le présent Engagement. Ils fourniront chaque année au Directeur général de la FAO des informations sur les mesures qu'ils ont prises ou se proposent de prendre pour atteindre les objectifs du présent Engagement.

12. La Conférence a en outre recommandé de créer, dans le cadre de la FAO, un comité intergouvernemental ou un autre organe ouvert à tous les gouvernements intéressés, qui serait en particulier chargé de surveiller le fonctionnement des arrangements internationaux proposés dans l'Engagement.

13. La Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution /83 1/

CREATION D'UN SOUS-COMITE DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES
DU COMITE DE L'AGRICULTURE

LA CONFERENCE,

Ayant adopté la Résolution .../83 "Engagement international sur les ressources phytogénétiques" qui comprend le texte d'un engagement international sur les ressources phytogénétiques (ci-après dénommé "l'Engagement") figurant en annexe à ladite résolution,

Ayant noté qu'il est prévu à l'Article 9.2 de l'Engagement que la FAO créera un organe intergouvernemental chargé de surveiller le fonctionnement des arrangements mentionnés à l'Article 7 de l'Engagement et prendra ou recommandera les mesures nécessaires ou souhaitables pour assurer au système mondial l'ampleur et l'efficacité d'opérations voulues conformément à l'Engagement,

Invite le Conseil et le COAG à créer, à la prochaine session, un organisme subsidiaire du COAG sur les ressources phytogénétiques qui pourrait se réunir au moment des sessions ordinaires du Comité et dont la composition et le mandat seraient les suivants:

1. Composition - Le Sous-Comité des ressources phytogénétiques sera ouvert à tous les Etats Membres de l'Organisation, qu'ils fassent ou non partie du Comité. Le Conseil pourra, ainsi qu'il est prévu à l'Article XXXII, par. 13 b) du Règlement général de l'Organisation, admettre à la qualité de membre de cet organe des Etats qui, sans être membres de l'Organisation, font partie des Nations Unies, de l'une quelconque des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique.
2. Mandat - Le mandat du Sous-Comité sera le suivant:
 - a) suivre le fonctionnement des arrangements mentionnés à l'Article 7 de l'Engagement;

1/ Les Gouvernements du Canada, du Japon, de la Suisse et des Etats-Unis d'Amérique ont réservé leur position à l'égard de cette résolution.

- b) recommander les mesures nécessaires ou souhaitables pour assurer au système mondial l'ampleur et l'efficacité d'opérations voulues, conformément à l'Engagement; et en particulier

- c) examiner toutes les questions intéressant la politique, les programmes et les activités de la FAO dans le domaine des ressources phylogénétiques, et donner des avis au Comité de l'agriculture ou, le cas échéant, au Comité des forêts.

(Adoptée le novembre 1983)

Nuestra delegación considera una necesidad impostergable la formulación y puesta en práctica de un compromiso internacional sobre recursos fitogenéticos, en el cual participen además de los gobiernos, instituciones internacionales de prestigio como el CIRF, apoyado en el marco jurídico que otorga la FAO.

En tal sentido, para poner en práctica este compromiso, nuestra delegación entiende conveniente la creación de un órgano auxiliar de carácter intergubernamental bajo los auspicios del Consejo de la FAO.

Nuestro país comparte y apoya la alternativa de la creación de un banco internacional de recursos fitogenéticos siempre que esto se lleve a cabo dentro de un estricto concepto internacional y para el bien de la generación presente y de las futuras.

E. EMMANOUILIDIS (Grèce) : Sur ce problème des ressources phytogénétiques, la Communauté économique européenne et ses dix Etats membres ont arrêté une position communautaire. C'est pourquoi, et puisque la Grèce exerce actuellement la présidence de la Communauté, je vous demande de bien vouloir donner la parole au représentant de la Commission qui exprimera le point de vue de la Communauté économique européenne.

D. ÖBST (EEC) : The European Economic Community and its Member States wish to congratulate the Director-General of the FAO on the excellent report in Document C 83/25. They note that the Undertaking proposed in Appendix A for this Report represents a substantial improvement on earlier proposals. They consider that it is essential to collect and to conserve plant genetic resources in order to guard against losses of such material and to safeguard genetic diversity. They support measures designed to develop and, should any shortcomings become apparent, improve the ready exchange of knowledge and material under the control of adherent governments and institutions between plant breeders and scientists so that all parts of the world may enjoy the benefits of expert maintenance of available varieties and the breeding of new ones. To this end they also recognize the need to promote training for proper conservation and use of plant genetic resources.

They welcome the proposals set out in Appendix A as a suitable basis for discussion and they approve the objectives and the form thereof. However, due account should be taken of existing structures in the Community in respect of plant breeding and plant protection and of the conditions necessary to maintain the proper function of established institutions active in the field of plant genetic resources, in particular of IBPGR and of existing international cooperation arrangements. Nevertheless they are convinced that in the spirit of mutual understanding of the problems of the various countries solutions will be found. The Community and its Member States are resolved to cooperate to the best of their ability.

C.R. BENJAMIN (United States of America): We would commend Dr Bommer for his introduction. We also would commend the Director General and his staff for the effort put forth in preparing document C 83/25. The presentation of basic considerations is especially well done and is, we believe, quite objective. We are puzzled and concerned though by the apparent attitude that the current CGIAR sponsored network is insufficiently institutionalized to support a successful international germplasm system. The IBPGR and CGIAR both have respected positions as international institutions with long and proud records of programs and activities which command respect and cooperation from the world scientific community, whether governmental or private and, recently,... The International Board on Plant Genetics Resources (IBPGR) has in fact obtained the opinion of the respected international law firm, Surry and Morse, which reached the firm conclusion that both the IBPGR and CGIAR are unquestionable legal entities. To allow this body to get sidetracked from the germplasm concerns because of a debate about the legal status of these institutions we feel would be an unfortunate disservice that would delay any possible improvements or expansions to the International Plant Genetic Resources System.

My Government has had a long-standing and continuing commitment to our National Plant Germplasm System, to the International Plant Genetic Resources System, and to FAO. Our direct and indirect monetary contributions in support of both systems and of FAO are very sizeable. More importantly, though, we have consistently encouraged, supported and contributed to the free exchange of germplasm. It would be strange indeed if such were not the case -- for as much if not more than any other country in the world, the agricultural sector of the United States economy has benefitted from ready access to the free exchange of germplasm. That sector of our economy has now evolved to the point where the United States is often the source of germplasm which is of interest to others. In fact, at the present time the United States distributes more than 50 germplasm samples for every single sample we receive from other nations. We recognize the intense interest which other nations have in improving access to and utilization of germplasm. While we are proud of our part in what has been and is being done to meet that intense interest, we are equally anxious to do whatever we can to improve the existing system -- within limitations on resources -- so that there will be even better access to and utilization of germplasm in the future.